

DOCUMENTS SUR LE TONNERROIS

INVENTAIRE DU FONDS CONTASSOT

AUX ARCHIVES DE L'AUBE

Par M. P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN,

archiviste du Département de l'Aube.

La collection Contassot est entrée aux archives de l'Aube en 1856, par suite de la donation faite au département par M. Edme-Adrien Contassot, ancien maire d'Ervy, de six liasses de documents découverts l'année précédente dans son grenier par M. d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube (1). Celui-ci avait signalé cette découverte dans son rapport annuel de 1853 et en fit l'objet d'un article de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (2); il pensait que ces documents s'étaient égarés au moment de l'exécution des lois révolutionnaires sur la réunion des archives d'établissements supprimés et étaient ainsi parvenus à la famille du donateur, au lieu de rejoindre les archives des districts de Tonnerre et d'Ervy. Cette hypothèse est, en effet, très vraisemblable; mais il ne paraît pas que ce changement de destination ait été intentionnel, sauf peut-être pour les documents provenant de Lirey, dont la qualité exceptionnelle aurait pu motiver le choix d'un amateur.

Les six liasses données par M. Contassot reçurent des cotes provisoires, AI 457 à 462; plus tard, vers 1883, notre prédécesseur M. André crut devoir les répartir dans les séries anciennes sous diverses cotes. Nous avons tenu à rétablir dans la mesure du

(1) Donation du 25 janvier 1856 par devant M^e Charles, notaire à Ervy. Le donateur y déclare vouloir « empêcher dans l'avenir la division de ces documents et leur conserver, au contraire, toute leur valeur en les laissant réunis ». L'acceptation du Préfet, au nom du département, est datée du 1^{er} octobre 1856.

(2) *De quelques documents récemment découverts à Ervy (Aube)*. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XVII, 1856, p. 461-472.

possible l'état primitif de la collection, pour respecter la volonté du donateur; cette opération était facile, les liasses ayant été laissées dans leur intégrité sous leurs diverses cotes (1). Comme quelques-unes de ces pièces ont déjà été citées, nous donnerons ci-dessous la concordance entre les anciennes cotes et celles de notre classement :

Fonds	Cote primitive	Classement provisoire	Cote actuelle
Lirey.....	AI 457	9 G 4	I 17 à 19
.....	AI 458	?	
Molosme.....	AI 459	36 H	I 20 à 39
Divers	AI 459	36 H	I 83
Saint-Michel	(AI 462		
de Tonnerre.	(AI 460	37 H a	I 50 à 78
Saint-Pierre		Chap. Saint-Pierre	
de Tonnerre.	?	de Tonnerre	I 1 à 16
Quincy.....	?	35 H 1	I 40 à 49
Saint-Aignan			
de Tonnerre.	AI 462	Prieurés VI	I 79
Minimes			
de Tonnerre.	AI 462	Carton : Abbayes	I 80
Ursulines			
de Tonnerre.	?	50 H	I 81
Maladrerie			
de Tonnerre.	AI 462	Carton : Hôpitaux	I 82
Collège		et Maladreries	
de Tonnerre.	?		D 8

La plupart de ces documents sont en très mauvais état; ils ont souffert de l'action prolongée de l'humidité et des ravages des rongeurs; plusieurs pièces sont illisibles; d'autres, lacérées, ont dû être recollées avec beaucoup de difficulté. Elles sont loin cependant d'être sans intérêt. On retrouvera les anciens actes notariés et les lettres de bourgeoisie en faveur des Lombards, déjà publiés par d'Arbois de Jubainville, un diplôme original de Hugues III, duc de Bourgogne, publié par Ernest Petit, les actes relatifs au Chapitre et au Saint-Suaire de Lirey, utilisés par les chanoines Lalore et Prévost. De nombreuses pièces, encore inédites, intéressent l'histoire du Chapitre Saint-Pierre (signalons

(1) Sauf une pièce relative au collège de Tonnerre, distraite du fonds par M. d'Arbois de Jubainville et dont l'analyse figure dans un inventaire imprimé

notamment les comptes du xiv^e siècle) et de l'abbaye Saint-Michel de Tonnerre, et la topographie de cette ville (1).

I. — CHAPITRE SAINT-PIERRE DE TONNERRE (2)

I 1 (Liasse). — 5 pièces, parchemin, dont 3 rôles de 2, 450 × 0,220, 2,850 × 0,175, 4,830 × 0,230 mm.

XIII^e-XIV^e siècles. — Comptes et fragments de comptes du chambrier. Jean Pougeoise, en 1300. En 1341-1342, Pierre Sadon; ce compte, seul complet, commence et finit à la Nativité de saint Jean-Baptiste. Les recettes s'élèvent à 260 l. 7 s. 4 d.; les dépenses à 204 l. 2 s. 11 d. Parmi les recettes, loyers de maisons de Tonnerre, censives, vignes, taxes sur de nombreux artisans de Tonnerre détaillés par profession. A la fin du compte, liste des chanoines résidants (*estagiarii*), et montant de leurs distributions.

I 2 (Liasse). — 12 pièces, parchemin; 2 pièces, papier

1260-1704. — Eglise Saint-Pierre. — Othe, doyen, et le Chapitre de Langres, ratifient la concession accordée par Gui, évêque dudit lieu, au Chapitre Saint-Pierre de Tonnerre, du droit de collation des autels de ladite église pendant les quinze jours qui suivront la vacance; cette collation retournant à l'évêque après ce délai. 1260, mai (original) (Le règlement de Gui, évêque de Langres, a été publié par Jolivot, *Chartes de l'église Saint-Pierre de Tonnerre*, Bull. de la Soc. des Sciences de l'Yonne, 1882, p. 193, avec la date erronée 1160). — Procédures entre le Chapitre et le curé au sujet de l'usage de l'église, xiv^e-xvii^e siècle. — Pierre Levuyt, aîné, avocat, Jacques Thuot, procureur au bailliage, Edmond Guenyn, marchand, marguilliers de Saint-Pierre, s'engagent à faire célébrer quatre anniversaires dont le Chapitre avait été chargé. 1614, 16 mars. — Règlement de François de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres, entre les chanoines et le curé pour l'usage de l'église. 1697, 28 mars. — Pierre Roy, avocat en Parlement, marguillier, certifie que la fabrique ne

(1) Le fonds Contassot a été signalé par M. Ernest Petit, dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1876 (*A propos de la perte de livres et de manuscrits tonnerrois*, p. 27). Mais M. Petit s'est trompé en y indiquant deux chartes de 1202, contenant des donations faites à l'abbaye de Quincy par le chroniqueur Geoffroi de Villehardouin, maréchal de Champagne et seigneur de Lézennes, avant son départ pour la croisade. Ces chartes ne proviennent pas de la collection Contassot, mais font partie du fonds de Quincy des archives de l'Aube (carton 35 H 1). M. Petit a mentionné de nouveau ces chartes dans son travail sur les *Sires de Villehardouin*, p. 29 (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1912).

(2) La partie principale du fonds de Saint-Pierre de Tonnerre est conservée aux Archives de l'Yonne, articles G 2348 à G 2356.

paye au Chapitre qu'une redevance annuelle de 173 l. pour les messes de saint Didier et de saint Roch et autres fondations qu'il acquitte à sa place. 1723, 5 janvier. — Arrêt du Conseil homologuant le concordat passé entre le Chapitre et l'abbaye de Molesme par lequel les chanoines cèdent aux religieux le patronage de la cure de Villiers-Vineux en échange de celui de la cure de Saint-Aignan, à présent Saint-Pierre, fondée en l'église Saint-Pierre de Tonnerre. 1704, 6 août.

I 3 (Pièce). — Parchemin

1516. — Chichée. Bail de prés, lieudit Le Gasseaul.

I 4 (Liasse). — 2 pièces, parchemin

1395-1489. — Dannemoine. Bail de terres et de vignes, lieuxdits Le Clos-Thierry et Les Ormes-Chouart.

I 5 (Liasse). — 5 pièces, parchemin

1528-1616. — Dyé. Bail à cens et reconnaissances concernant un pré, lieudit Le Pré-Barrault.

I 6 (Pièce). — Parchemin

1583, 14 décembre. — Epineuil. Sentence du lieutenant du bailli de Tonnerre au siège d'Epineuil condamnant les détenteurs d'une maison sise « en la fermeté » d'Epineuil, rue Haute, à payer au Chapitre les arrérages d'une rente foncière.

I 7 (Liasse). — 2 pièces, parchemin

1293-1608. — Junay. Vente par Guillemain Damète et Paqueron sa femme, aux prévôt et chapitre de Saint-Pierre, moyennant douze livres petits tournois, de 20 sous de rente sur trois journaux de terre et une pièce de vigne sis à Junay. 1292 (v. st.), 31 janvier. (Publié par d'Arbois de Jubainville, *article cité*, p. 467-469. Le sceau de la cour du Comté de Tonnerre qu'il indique a disparu). Reconnaissance par le détenteur d'une place et verger « en la fermeté » de Junay, chargée de redevances envers le Chapitre. 1608.

I 8 (Liasse). — 2 pièces, parchemin

1512-1547. — Sainte-Vertu. Baux de prés et de vignes, lieuxdits Le Pont-des-Bordes et Les Quartiers.

I 9 (Liasse). — 18 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier

1305-1624. — Tonnerre. Vente par Regnaud dit Langue, des Bordes de Tonnerre, et Feliset, son fils, à Barthélemy, chanoine et trésorier de Saint-Pierre, d'une rente sur une maison sise aux Bordes et sur des pièces de vigne sises en Mont-Potier et en Mont-Cesin. 1305, 24 décembre. — Baux d'étaux de la Boucherie de Tonnerre. 1504-1537. — Vente par Agnès, veuve d'Archambaut de Merry, bourgeoise de Tonnerre, au Chapitre, d'une rente sur une maison sise à Tonnerre

-en Bourberaud. 1315, 5 juin. — Bail à deux vies passé par le Chapitre à Guillaume Guitery, charpentier, à Jeannette sa femme, et à leur premier enfant à naître, d'une maison rue de la Fosse-Dyonne. 1405, 26 juillet. — Reconnaissance par Nicolas Picard, marchand tanneur, et par Philippe Madrey, vigneron, des rente et censive qui chargent des maisons au grand faubourg de Bourgberault de Tonnerre, rue des Tanneries, tenant à la muraille du Rup de la Fosse-Dyonne. 1624.

I 10 (Liasse). — 15 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier

1333-1634. — Tonnerre. Trois actes relatifs à une maison et aux redevances qu'elle doit au Chapitre ; cette maison est située en 1542 « dedans porte, ou lieu dict près la poterne montant à Saint-Pierre » ; en 1621 et 1634 : devant le Collège. — Sentence du bailli de Sens confirmant sur appel une sentence du bailli de Tonnerre au sujet des lods et ventes dus au Chapitre par Simonne, veuve de Jean Chubert, pour l'acquisition d'une maison rue Dame-Nicole, 1542. 1^{er} décembre. — Cinq actes relatifs à des maisons et courtils rue des Forges, 1333-1566 ; « rue des Forges dessous le Vieil Chasteau ». 1553. — Dix pièces concernant des maisons au Fort, « dessous le Chastel de Tonnerre », xiv^e-1484.

I 11 (Liasse). — 14 pièces, parchemin

1278-1638. — Tonnerre. Reconnaissance par Louis Le Maistre, conseiller du Roi en l'élection et grenier à sel de Tonnerre, des rentes et censives qui grèvent au profit du Chapitre un jardin près de Saint-Nicolas, tenant d'une part à Charles Piéger, receveur des tailles de l'Election, d'autre à Pierre Coiffart, avocat, par devant à la Grande-Rue, par derrière au bief ; une vigne au Vieil-Chasteau, et deux près au Gué-des-Pierres et à Peschemeure. 1638, 21 août. — Ogier de Tonnerre, diacre, neveu de « maître Ogier », vend au prévôt et aux chanoines de Saint-Pierre, sous le sceau de l'official de Tonnerre, onze sous de rente sur une maison rue de la Pelleterie et sur une pièce de vigne au finage de Tonnerre « *in valle de Lignee* ». 1278, 19 juillet. — Bail à cens passé par le Chapitre à Michelot le Bazannier d'une place à la Montée du Perron de Tonnerre. 1325, 1^{er} décembre. — Donation au Chapitre par Jean de Maraye, chanoine ; d'une maison rue du Perron, et d'une vigne au lieudit La Roche, tenant au mur de la ville. 1363. — Bail à vie d'une maison « dedans le Perron », près de la Porte-Neuve. 1493, décembre. — Bail à vie d'une place couverte de deux maisons, attenant aux murs anciens de la Porte Réal. 1411 (v. st.), 31 janvier. — Bail à cens passé par le Chapitre à Jean Sellyer, verrier à Tonnerre, d'un jardin et verjus qu'il tenait précédemment à vies, près et au dehors de la porte dite la Porte Saint-Pierre. 1545, 18 septembre. — Sentence du bailliage de Tonnerre condamnant Sébastien Varet à payer trois ans d'arrérages échus des rentes et censives qui grèvent le jardin de feu Jean Sellier,

verrier. 1566. — Fondation par Jeanne de Chaonnes, veuve de Jean Hérard, marchand, et Oger Le Vuýt, procureur fiscal au Comté de Tonnerre, son gendre, de divers offices en l'église Saint-Pierre. 1537, 17 août. — Donation par la fondatrice, dont le gendre est mort depuis la première fondation, au Chapitre, d'une rente de dix sous sur une maison près le Puits Varet, à charge pour les chanoines de continuer à assurer la fondation précédente. 1560 (v. st.), 7 février. — Reconnaissance par Didier Jazu, élu en l'élection de Tonnerre et Auxerrois, des redevances que le Chapitre perçoit sur une maison et un cellier sis rue de l'Hôpital, près le Puits au Royer dit le Puits Varet. 1590, 18 septembre. — Fragment d'un acte de vente d'une maison rue de Rougemont. 1588. — Sentence du bailliage de Tonnerre condamnant Jacques Froard, potier d'étain, à se reconnaître débiteur de rentes et censives envers le Chapitre pour sa maison rue Saint-Michel. 1568, 12 novembre. — Jean, fils de Thiebaudin de Tonnerre, et Colette sa femme, renoncent en faveur du Chapitre à tous leurs droits sur une maison de Vaulcourbe. 1309.

I 12 (Liasse). — 18 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier

XIV^e-1634. — Tonnerre. Baux à cens, reconnaissances d'hypothèques, etc. concernant des terres, des prés et des vignes aux lieuxdits Le Breul, Le Reclus ou Les Barraux, Vaulchièvre, Vaul Thiesselin, Champboudon, Vaulbert, Les Boussemis, Les Quartiers, La Trippe, Les Aulnis, Guynaude, le Vaudelentan ou les Cray, Au dessus du Moulin de Griffon.

I 13 (Liasse). — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier

1514-1680. — Maladrerie de Tonnerre. — Bail à trois vies passé par le Chapitre à Pierre Moretmat, laboureur, en son nom et en celui de ses enfants, à Jean Helye le jeune, laboureur, et aux autres enfants de feu François Moretmat, de la grange et métairie de Marcault, sise paroisse Notre-Dame de Tonnerre, appartenant à la Maladrerie dont le Chapitre est maître et administrateur perpétuel. 1514, 6 août. — Vente par Jacques Mertirat, vigneron, Nicolas Berthelin et Barbe Mertirat, sa femme, à Edmond Roze, maçon à Tonnerre, de leur part de la métairie de Marcault. 1586, 9 février. Sentence des vicaires généraux du grand aumônier de France, réformateur général des maladreries et léproseries du royaume, donnant main-levée aux prévôt et chanoines de Saint-Pierre du temporel de la maladrerie de Tonnerre dont ils sont administrateurs perpétuels, à charge de payer chaque année à chacune des trois lépreuses qui y sont actuellement une somme de 30 l., qui pourra d'ailleurs être réduite à l'avenir, s'il est prouvé que les malades, auxquels le Chapitre fournit déjà le bois et le vin, y peuvent vivre à moindres frais. 1551, 23 décembre. — Procédures entre le Chapitre et l'Ordre de Saint-Lazare, au sujet des biens de la Maladrerie dont le Chapitre a la jouissance et que le procureur de l'Ordre a fait saisir. 1675-1680.

I 14 (Liasse). — 4 pièces, parchemin

1265-1640. — Vézennes. Vidimus par des notaires de l'Officialité de Langres du testament d'Herbert de Vézennes, clerc, daté d'août 1265. et portant fondation d'anniversaires en l'église dudit lieu. 1301. — Sentences contre les détenteurs d'héritages chargés de rentes et de censives envers le Chapitre. 1627-1640.

I 15 (Liasse). — 2 pièces, parchemin

XVI^e siècle. — Deux pièces très mutilées relatives aux dîmes de Villiers-Vineux.

I 16 (Pièce). — Parchemin

1514, 28 août. — Sentence du bailli de Tonnerre relative à un procès entre le Chapitre et Guillaume de Buronfosse, au sujet d'une somme de 4 livres.

II. — CHAPITRE NOTRE-DAME DE LIREY (1)

I 17 (Liasse). — 5 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier

1353-XVIII^e siècle. — Fondation et Histoire du Chapitre. Fondation par Geoffroy de Charny, seigneur de Savoisy et de Lirey, d'une collégiale en son village de Lirey, sous l'invocation de l'Annonciation de la Vierge. 1353, 20 juin. (Acte publié par Camuzat, *Promptuarium*, fol. 412 r^o-420 r^o; analysé par M. l'abbé Prévost, *L'ancienne collégiale de Lirey*, p. 13-16). — Approbation par Henri de Poitiers, évêque de Troyes, de l'acte précédent. 1356, 28 mai (publié par Camuzat, fol. 422 v^o; analysé par Prévost, p. 19). — Vidimus, daté du 11 août 1361, par Humbert des Granches, garde du scel de la prévôté de Troyes, des actes suivants : Cession par Henri, seigneur de Joinville, comte de Vaudémont et sénéchal de Champagne, à Geoffroy de Charny, du village d'Assencières, auquel il avait droit comme héritier de leur tante Mme de Beaufort; 1348, samedi avant l'Apparition (mention erronée de Prévost, p. 12); — don à la collégiale de Lirey par Geoffroy de Charny de diverses rentes; 1354, 16 octobre (analyse inexacte de Prévost, p. 17). — Bulle d'indulgences accordée par vingt-sept cardinaux en faveur de la reconstruction de la collégiale. 1508, 5 novembre; lettres peintes (anal. par Prévost, p. 85-87). — Bulle d'un légat du Pape en France accordant des indulgences aux bienfaiteurs de la collégiale. 1515, 16 septembre (pièce très mutilée). — Copie de l'article consacré par Camuzat à Geoffroy de Charny (fol. 410 v^o-412 r^o). — Liste des indulgences accordées pour la visite de l'église de Lirey. XVIII^e siècle.

(1) La partie principale du fonds de Lirey est conservée aux Archives de l'Aube, 9 G (3 liasses ou cartons non classés).

I 18 (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier

1505-1552. — Trésor. Procès-verbal de remise par Pierre Colin, chantre de l'église de Troyes, à Jean Huyard, doyen de Lirey, de diverses reliques des saints Abdon et Senen, S. Marc pape et S. Marc évangéliste, S. Laurent, S. Hippolyte, S. Jean-Baptiste et S. Blaise, provenant du trésor de Saint-Marc de Rome. 1505, 8 octobre. — Inventaire du trésor de la collégiale, suivi d'une note sur son revenu. 1552, 26 avril (Publié par Lalore, *Inventaires des principales églises de Troyes*, t. II, p. 267-268).

I 19 (Liasse). — 5 pièces parchemin ; 5 pièces papier, dont 1 cahier de 24 feuillets ; 1 fragment de sceau

1390-XVIII^e siècle. — Saint-Suaire. (La plupart des pièces de cette liasse ont été analysées par l'abbé Lalore, *Historique de l'Image du Saint-Suaire de Jésus-Christ, primitivement à Lirey (Aube), et maintenant à Turin*. Revue catholique du diocèse de Troyes, 1877, p. 120-124, 133-136. Ce travail a été reproduit presque intégralement par M. l'abbé Prévost, *L'ancienne collégiale de Lirey*, p. 24 et suiv.). Deux bulles de Clément VII autorisant les chanoines de Lirey à exposer l'image du Saint-Suaire, mais sans les cérémonies interdites par l'évêque de Troyes, et à condition de notifier au peuple à haute voix qu'il ne s'agit que d'une image du vrai Suaire du Sauveur. Avignon, 8 des ides de janvier, an XII du Pontificat (1390, 6 janvier). — Copies de pièces concernant le Saint-Suaire, 1418-1473 : Reçu délivré par Humbert, comte de La Roche, seigneur de Villersexel et de Lirey, aux chanoines de Lirey, énumérant la liste des bijoux et reliques qu'ils lui ont confiés. 1418, 6 juillet (Publié par Lalore, *Inventaires*, t. II, p. 263-265). — Sous les sceaux du tabellionage de Gray et de l'Officialité de Besançon, les doyen et chanoines de Lirey constatent la restitution à eux faite par Marguerite de Charny, veuve d'Humbert de La Roche, des bijoux et reliques de leur église, à l'exception de l'image du Saint-Suaire, qu'ils l'autorisent à conserver encore trois ans ; Marguerite donne en retour au Chapitre une somme de 30 l., et s'engage à lui payer pendant ces trois ans une rente annuelle de 12 francs pour remplacer les aumônes dont l'église de Lirey serait ainsi privée ; elle rendra le Saint-Suaire au Chapitre si avant la Nativité de saint Jean-Baptiste le village de Lirey devient la propriété de François de La Palu dit de Varambon, comte de La Roche ; enfin elle donne au Chapitre divers ornements liturgiques et confirme les libéralités de ses prédécesseurs. Charles de Noyers son frère se porte pleige de ces engagements. 1443, 8 mai. — Arrêt du Parlement de Dôle ordonnant que sur l'opposition formée par François de La Palu, comte de La Roche et seigneur de Villersexel, héritier de Humbert de Villersexel, il statuera sur l'accord précédent avant la Pentecôte, et que jusque là l'image du Saint-Suaire restera entre les mains de Marguerite de Charny, et les autres reliques seront dépo-

sées en l'église des Frères mineurs de Dôle. 1443, 9 mai. — Sous le sceau de l'Officialité de Besançon, le Chapitre de Lirey accorde à Marguerite de Charny la permission de garder le Saint-Suaire jusqu'à la saint Simon et saint Jude 1449, moyennant une somme de 50 francs et une rente annuelle de 15 francs. 1447, 18 juillet. — Sentence d'excommunication de l'Officialité de Besançon contre Marguerite de Charny et Philibert Thibault son pleige, pour leur refus de rendre au Chapitre de Lirey l'image du Saint-Suaire et de s'acquitter des obligations contractées en échange du prêt qui leur en a été fait. 1457, lundi après l'Ascension. — Concession par Louis, duc de Savoie, au Chapitre de Lirey, d'une rente perpétuelle de 50 francs d'or sur les revenus de son Château-Gaillard, près de Genève, et fondation d'offices en l'église de Lirey, en compensation du préjudice causé audit Chapitre par la cession du Saint-Suaire faite au duc par Marguerite de Charny. 1464 (v. st.), 6 février (Publié par Camuzat, fol. 423 r°-425 v°). — Lettre du duc de Savoie aux chanoines de Lirey, les invitant à cesser de publier que Marguerite de Charny, qui lui a cédé le Saint-Suaire, est excommuniée ainsi que son secrétaire Philibert Thibault, son pleige, et leur rappelant qu'il leur a accordé une rente perpétuelle en échange dudit Suaire. 1464 [sic], 23 mai. — Procuration du Chapitre de Lirey à Marc de Vaudrey, chanoine et archidiacre de Besançon, et Hugues Mergey, maître ès-arts, pour réclamer de la veuve de Louis de Savoie l'exécution de l'accord du 6 février 1465; la rente stipulée n'ayant jamais été payée. 1473, 14 mai. — Sous le sceau de la Prévôté de Troyes, le Chapitre de Lirey accorde à Charles de Noyers, au nom de Marguerite de Charny, comtesse de La Roche et dame de Lirey, la permission de garder encore trois ans le Saint-Suaire qu'elle devait restituer à la saint Simon et saint Jude dernière, — et bien qu'elle n'ait jamais rempli les obligations contractées en échange du prêt précédent, — moyennant une rente annuelle de 50 l., et la promesse de construire une place forte à Lirey pour défendre le Chapitre et ses reliques. 1449, 6 novembre. — Sous le sceau de la Prévôté de Troyes, Charles de Noyers, seigneur de Watefale et de Signy-le-Petit, s'engage à payer au Chapitre de Lirey avant la saint Remi, 800 ducats d'or jadis promis par sa sœur Marguerite de Charny en retour du prêt du Saint-Suaire, et 300 l. pour dédommager le Chapitre de la perte des aumônes que rapportait le Saint-Suaire et des frais de justice dépensés contre ladite Marguerite; il s'engage de plus à obtenir du Pape et de l'évêque de Troyes la permission d'aliéner le Saint-Suaire. Le Chapitre, en échange, reconnaissant que lesdites sommes seront employées utilement à la restauration de l'église, et qu'il paraît impossible de rentrer jamais en possession du Saint-Suaire, s'engage à lever l'excommunication prononcée contre Marguerite et ses pleiges. 1458, 19 janvier. (Copie collationnée de 1519). — Mandement de l'Official de Troyes aux Officiaux de Reims de notifier à Charles de Noyers,

écuyer, seigneur de Watefale et de Signy-le-Petit, son excommunication, si avant la saint Remi il n'a pas livré au Chapitre de Lirey les sommes de 800 ducats d'or et de 300 l. au paiement desquelles il s'est engagé par acte de ce même jour. 1458 (v. st.), 19 janvier. — Fragment de mémoire présenté par le Chapitre au procès contre Antoine Guerri, possesseur de la terre de Lirey, pour le paiement des redevances stipulées avec Marguerite de Charny (Antoine Guerri est dit tenir cette terre par donation de ladite Marguerite, sa marraine xvi^e siècle. — Correspondances relatives au Saint-Suaire entre le doyen de Lirey, un Augustin déchaussé, et le chanoine Sergent, de Villersexel, 1691-1726 (Anal. par Prévost, p. 24, note, 34-35).

Aux actes relatifs au Saint-Suaire est joint le document suivant : Amédée VIII, duc de Savoie, prolonge de dix ans le don accordé par son aïeul Humbert, seigneur de Thoyre et de Villars, aux habitants de Poncin, du droit de treizième sur les vins entrant en ladite ville, pour l'œuvre des fortifications. 1423, 4 juin.

III. — ABBAYE SAINT-PIERRE DE MOLOSME (1)

I 20 (Liasse). — 5 pièces. parchemin ; 1 sceau plaqué, papier

1587-1646. — Abbaye. — Brevet accordant au comte de Sagonne l'abbaye de Molosme, vacante par le décès de l'abbé Jacques Arnault. 1587, 31 janvier. — Brevet accordant à Charles Quentin, prêtre, sur la présentation du comte de Sagonne, l'abbaye de Molosme, vacante par le décès d'Antoine Caillat ou de (*sic*) Jacques Arnault. 1588, 24 décembre. — Brevet confirmant en faveur de la veuve du comte de Sagonne le brevet du 24 décembre 1588. 1594, 27 avril. — Brevet accordant à Charles de Clermont, clerc du diocèse de Langres, la commende de l'abbaye de Molosme, vacante par la résignation en sa faveur de Charles Quentin. 1617, 24 mai. — Provision par Sébastien Zamet, évêque-duc de Langres, à Etienne Roze, de la chantrerie de l'abbaye de Molosme, vacante par le décès d'Etienne Le Court, à lui conférée par le Pape. 1646, 24 août (sceau papier).

I 21 (Pièce). — Parchemin

1525. — Baon. Sentence mutilée du bailliage de Molosme pour délits commis dans les bois de Baon.

(1) La partie principale du fonds de Molosme est conservée aux archives de l'Yonne, articles H 2098 à H 2125. Il existe de plus aux archives de l'Aube, sous la cote 36 H, une liasse de pièces concernant les dimés de *Chessy* et de *Mézières*, 1524-1775 (10 pièces. parchemin ; 147 p. papier, dont 18 imprimées ; un cahier de 42 feuillets), et les dimés d'*Etourvy*, 1779-1789 (2 pièces, parchemin ; une pièce papier).

I 22 (Liasse). — 4 pièces, parchemin

1655-1664. — Chessy. Sentence du présidial de Sens, procédures et arrêt du Parlement relatifs aux droits d'Etienne Le Court, prieur claustral et infirmier de l'abbaye de Molosme, sur la cure de Chessy.

I 23 (Liasse). — 6 pièces, parchemin

1320-1751. — Commissey. Accord entre Jean, abbé de Molosme, et Pierre Raffarin, sur leurs droits respectifs aux finages de Commissey et Soulangy. 1320, 21 avril. — Arrêt du Parlement homologuant une sentence de la prévôté de Cruzy-le-Châtel du 22 mai 1425, qui constate que les procureurs du duc de Bourgogne, à cause du comté de Tonnerre, et ceux de l'abbaye de Molosme, ont convenu réciproquement d'abandonner leur procès au sujet de la justice de Commissey. 1425 (v. st.), 1^{er} mars. — Sentence du bailliage de Molosme condamnant les habitants de Commissey possesseurs d'animaux de trait à faire les trois jours de corvées de charrue auxquels ils sont obligés par transaction avec l'abbaye de Molosme. 1526, 9 octobre. — Sentence du même bailliage maintenant Nicolas de Merlo, réfecteur de l'abbaye de Molosme, en possession des dîmes de grain et de vin de plusieurs contrées du finage de Commissey, que lui contestait Fiacre de Nangluse, curé dudit lieu. 1579, 21 juillet. — Sentence des requêtes du Palais maintenant l'abbé de Molosme en possession de ses droits sur les dîmes de diverses contrées du finage de Commissey. 1751, 5 avril.

I 24 (Pièce). — Parchemin

1425 (v. st.), 3 avril. — Epineuil. Accord passé sous le scel de la prévôté de Tonnerre entre les religieux de Molosme et le curé d'Epineuil, au sujet des dîmes de Bréviande, au finage dudit lieu.

I 25 (Pièce). — Parchemin

XIII^e siècle. — Lagesse. Enquête sur les droits respectifs des religieux de Molosme et du curé de Lagesse sur les dîmes dudit lieu (pièce informe et sans doute incomplète).

I 26 (Liasse). — 2 pièces, parchemin

1402-1618. — Marolles-sous-Lignières. Sentence du bailliage de Sens maintenant les religieux de Molosme dans leur privilège de relever du siège royal de Villeneuve-le-Roi pour leur maison de Marolles, que leur contestaient les officiers de justice du comte de Tonnerre. 1402, 21 décembre. — Reconnaissance par Pierre Quartier, lieutenant en la justice d'Epineuil, et Nicolas Clémendot, prévôt de Marolles, de la somme de 3.600 l. envers Charles Henry, conseiller et aumônier du Roi, abbé commendataire de Molosme, pour l'adjudication à eux faite le même jour des revenus de la terre et seigneurie de Marolles, pour une durée de six ans à raison de 600 l. par an. 1618, 20 janvier.

I 27 (Liasse). — 3 pièces, parchemin

1569-1658. — Mélisey. Bail des dîmes de Mélisey passé par Claude d'Ancienville, infirmier de Molosme, à Georges Pingat. 1569, 2 avril. — Arrêt du Parlement rendu sur appel d'une sentence du bailliage de Sens, maintenant Etienne Le Court, prieur de Bar-sur-Seine, conseiller et aumônier du Roi, infirmier de Molosme, en possession du tiers des dîmes de la paroisse de Mélisey que lui contestait le curé Guillaume Mathieu, et gardant celui-ci en possession du titre de curé titulaire de Mélisey. 1658, 13 avril.

I 28 (Pièce). — Parchemin

1584, 14 septembre. — Molosme. Sentence du bailliage de Sens, maintenant provisoirement les religieux de Molosme et Nicolas Pot, vicaire de Molosme, dans leurs droits de prendre chacun moitié des offrandes faites en l'église dudit lieu.

I 29 (Liasse). — 3 pièces, parchemin

1523-1780. — Molosme. Rapport mutilé de sergent royal au bailli de Sens au sujet de la justice de Molosme et de Saint-Martin. 1523. — Lettres-patentes de nomination et procès-verbal de réception d'Edme-Nicolas Gourey de Villemonté comme notaire royal au bailliage de Sens à la résidence de Molosme. 1780, 2 août et 21 septembre.

I 30 (Liasse). — 3 pièces, parchemin

1486-1652. — Molosme. Procès-verbal du prévôt de Crusy-le-Châtel constatant les prétentions des habitants de Mélisey, qui soutenaient avoir droit de vaine pâture sur les usages de Molosmes. 1486, 27 décembre. — Bail du four banal. 1512, septembre. — Permission accordée par François de Clermont-Tonnerre, abbé commendataire de Molosme, à Claude Guenyot et Pierre Lasnier, laboureurs, de faire construire deux pressoirs à Molosme et Saint-Martin. 1652, 2 juin.

I 31 (Liasse). — 13 pièces, parchemin

1347-1596. — Molosme. En présence et à la requête d'Aubert, abbé, et d'Etienne, prévôt et procureur de Molosme, Henri de Circeyo, chantre de Molosme, se reconnaît débiteur d'un cens envers l'abbaye pour des héritages sis à Molosme. 1347, vendredi avant la Toussaint. — Baux, ventes et échanges de terres et de vignes au finage de Molosme.

I 32 (Liasse). — 6 pièces, parchemin

1428-1600. — Ravières. Procédures au bailliage de Sens entre l'abbaye de Molosme et le curé de Ravières au sujet de droits sur les revenus de la cure. Curés cités : Jean Laurent, 1428; Philibert Bonnot, 1549.

I 33 (Liasse). — 2 pièces, parchemin

1708-1755. — Saint-Martin-sur-Armançon. Sentence de l'élection de

Tonnerre déchargeant Edme Jollois, vigneron, de ses cotes de tailles pour 1707 et 1708. Bail de terres appartenant à l'abbaye, lieuxdits La Métairie-de-Mourée, La Croix du Chesne-Benoist, Derrière-la-Ville, Le Val-de-Quenou. 1755.

I 34 (Liasse). — 4 pièces, parchemin

1535-1670. — Soulangy. Baux et échange de terres et de prés, 1535-1568. Pièce de procédure entre Antoine Brugniet, infirmier de Molosme et comme tel seigneur de Soulangy, et Paul de La Maison, marchand à Tonnerre. 1670.

I 35 (Pièce). — Parchemin

1660, 4 mai. — Thorey. Sentence de Claude Chauchat, bailli de Chaource et Praslin, condamnant Abraham et Nicolas Mennegault, fermiers des dîmes de Thorey, à payer chaque année à Claude Quinot et Pierre Lasnier, receveurs de la baronnie dudit lieu, deux muids de vin à la moison de Ricey.

I 36 (Liasse). — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier

1470-1657. — Tonnerre. Sentence du bailliage de Sens maintenant les religieux de Molosme en possession de leur privilège de vendre du grain au marché de Tonnerre sans payer de droit de minage, que leur contestaient les religieux de l'Hôtel-Dieu. 1470, 26 octobre. — Bail de 18 ans à partir du 6 août 1564 passé par l'abbaye à Aignan Lhermitte, marchand teinturier à Tonnerre, de la Maison-Rouge, sise audit Tonnerre, près de l'Armançon, moyennant 40 l. de rente. 1562, 6 août. — Sentence du bailliage de Sens condamnant Jacques Ravigneau, lieutenant-général au comté de Tonnerre, Marguerite Baillet sa femme, Jacques Thuot, grenetier au grenier-à-sel de Tonnerre, et Jean de La Faye, intendant des deniers patrimoniaux et d'octroi des ville et élection de Tonnerre (ces deux derniers intervenant pour les époux Ravigneau), à se désister de la métairie de la Maison-Rouge, appartenant à l'abbaye de Molosme, et à en faire les réparations nécessaires avant le 1^{er} novembre. 1657, 9 février.

I 37 (Liasse). — 3 pièces, parchemin

1337-1559. — Trichey. Transaction sous le sceau de l'abbaye de Molosme, entre l'aumônier de ladite abbaye et le curé de Trichey, d'une part, et les habitants dudit lieu, d'autre part, au sujet des dîmes de vins. 1337. — Sentence du mayeur de Trichey contre divers habitants au sujet des droits de justice d'Etienne d'Angicourt, aumônier de Molosme et seigneur temporel de Trichey. 1521, 30 décembre. — Commission du bailliage de Sens pour informer sur les redevances dues à Robert Pierron, aumônier de Molosme, par les habitants de Trichey. 1559, 17 novembre.

I 38 (Pièce). — Parchemin

1507 (v. st.), 8 février. — Vallières. Accord entre les religieux de Molosme et ceux de Saint-Michel de Tonnerre pour la remise des titres concernant des biens échangés entre eux à Vallières, Poilly et aux bois de Neufchasse.

I 39 (Liasse). — 6 pièces, parchemin

1480-1672. — Procédures. Pièces de procédures isolées et mutilées, parmi lesquelles : commission du garde de la prévôté et conservateur des privilèges de l'Université d'Orléans, pour informer sur la cause entre l'abbé de Molosme, étudiant en ladite Université, et Jean de La Tournelle, en son nom et comme ayant la garde de ses enfants, Jean de Sennevoy, Jean de Laignes et Jean de Mandelot. 1480, 7 juin.

IV. — ABBAYE NOTRE-DAME DE QUINCY (1)

I 40 (Liasse). — 2 pièces, parchemin

1628-1697. — Abbaye. Règlement donné aux religieux de Quincy par Charles Boucherat, abbé de Pontigny, pour l'administration de la mense conventuelle. 1628, 5 janvier. — Commission au Parlement pour statuer sur la rescision demandée par les religieux de Quincy d'une transaction passée le 3 février 1680 entre Guillaume-Denis Le Tellier, intendant de Michel Phelipeaux, abbé de Quincy, Jean Bailletot, prieur, et Noël de Villemonté, l'un des religieux, au préjudice de la transaction du 12 février 1622 sur le partage du revenu temporel entre l'abbé et les religieux. 1697, 1^{er} juin.

I 41 (Pièce). — Parchemin

1546, 21 décembre. — Balnot-la-Grange. Transaction entre l'abbaye et Noël Coiffard, curé de Balnot et de Vaudron, au sujet des dîmes.

I 42 (Pièce). — Parchemin

1312, novembre. — Le Breuil, commune de Chessy. Vidimus par

(1) La partie principale du fonds de Quincy est conservée aux archives de l'Yonne, articles H 2132 à H 2158. Il existe de plus aux archives de l'Aube trois cartons cotés 35 H 1 à 35 H 3, concernant les localités suivantes : *Balnot-la-Grange*, 1167-1537 (35 H 1), *Bernon*, 1211-1288 (35 H 1), 1499-1521 (35 H 2), XIII^e siècle (35 H 3), *Le Breuil* (commune de Chessy), 1230-1746 (35 H 1), 1317-1772 (35 H 2), *Chaurouze*, 1464 (35 H 1), 1712 (35 H 2), *Chaserey*, 1124-1757 (35 H 1), 1509-1790 (35 H 2), 1126-1665 (35 H 3), *Chessy*, 1503 (35 H 1), *Coussegrey*, 1220-1230 (35 H 3), *Cussangy*, 1255 (35 H 1), 1243-1262 (35 H 3), *Davrey*, 1645-1649 (35 H 1), *Etourvy*, 1236-1406 (35 H 1), 1171-1271 (35 H 3), *Pargues*, 1210 (35 H 3), *Pont-Belin* (commune de La Loge-Pont-Belin), 1452-1492 (35 H 2), *Prusy*, 1220 (35 H 3), *Survanne* (commune de Chessy), 1225-1421 (35 H 1), *Troyes*, 1202-1791 (35 H 3), *Vanlay*, 1248-1485 (35 H 1).

Pierre Espingoz, garde du scel du comté de Tonnerre, d'un diplôme non daté de Henri I, comte de Champagne, par lequel celui-ci approuve la donation faite par Milon d'Ervy à l'abbaye de Quincy de la terre du Breuil, et y ajoute le droit de pâturage dans la châtellenie d'Ervy et la propriété du ruisseau de Survanne [1163 au plus tard]. (D'Arbois de Jubainville, *Catal. d'actes des comtes de Champagne*, n° 112).

I 43 (Liasse). — 5 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier

1174-1767. — Chaserey. Hugues, duc de Bourgogne, arbitre choisi entre Aubert de Brion et les religieux de Quincy, au sujet de la terre de Chaserey, déclare qu'Aubert a renoncé à toutes ses prétentions, et qu'en vertu de cet abandon les moines ont donné dix livres à Aubert, deux vaches avec leurs veaux à Adeline, sa femme, et deux sols à leur fils Hugues. 1174, Châtillon-sur-Seine. (Original. Publié par Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. II, p. 365-366, pièce justif. 561 ; où cette pièce est indiquée sous la cote : arch. de l'Aube, 35 H 1). — Gautier, évêque de Langres, notifie la sentence précédente. 1174, Châtillon-sur-Seine. (Orig.). — Guichard, archevêque de Lyon et légat du Saint-Siège, notifie la confirmation par Etienne dit Le Chat, Riaiz, sa femme, et Hugues, leur fils, de la donation par eux précédemment faite à l'abbaye de Quincy de tous leurs droits sur les dîmes de Chaserey, de leur chef ou de celui de Philippe, frère d'Etienne. Nevelon, Philippe, Milon, Adeline et Comtesse, enfants d'Etienne et de Riaiz, Dodo de Flogny, sa femme, et leur fils, de qui ces dîmes mouvaient, approuvent cette donation. 1178 (Orig.). — Confirmation, sous le sceau de Gautier, évêque de Langres, par Hugues dit Bove, fils aîné de Payen de Saint-Parres et d'Agnès, et du consentement de sa femme et de ses deux filles, de la donation faite par ledit Payen à l'abbaye de Quincy de la moitié des dîmes de Chaserey. 1178 (Orig.). — Contrainte décernée par Edmé-Jean Landelle, avocat au Parlement, juge de la prévôté de Chaserey, contre le fermier de la terre et seigneurie dudit lieu, pour le payement de frais de justice. 1767.

I 44 (Pièce). — Parchemin

1698, 27 août. — Commissey. Sentence des maîtres-enquêteurs et réformateurs des eaux-et-forêts, en la cause entre les religieux de Quincy, appelants d'une sentence de la justice dudit lieu, et Jean Maréchal, procureur-fiscal de Commissey, au sujet de vol de bois.

I 45 (Pièce). — Parchemin

1520 (v. st.), 7 mars. — Crusy-le-Châtel. Sentence très mutilée relative à un procès entre l'abbaye et les habitants de Crusy-le-Châtel, au sujet des usages de Crusy.

I 46 (Pièce). — Parchemin

1321, 14 septembre. — Mélisey. Vidimus par Jean, abbé de Molesme

d'une transaction de 1288 entre Etienne d'Ancy-le-Franc, chevalier, sire de Cussy et de Chamelart, et les religieux de Quincy, au sujet de leurs droits respectifs sur la terre de Mélisey et la rivière de Cussy.

I 47 (Liasse). — 4 pièces, parchemin

1280-1778. — Quincy. R., prieur de Molesme, et Jean, doyen de Saint-Vinnemer, arbitres choisis entre Jean, aumônier de Molesme, et Lambert, curé de Villon, au sujet des dîmes des terres cultivées, par les hommes de Villon au finage de Quincy, déclarent que ces dîmes seront perçues alternativement chaque année par chacune des parties. 1280, 24 novembre (Orig.). — Renouvellement et confirmation par Bernard Du Meix, bailli de Tonnerre, d'une sentence arbitrale par lui prononcée le lundi après la saint Barthélemy 1290 entre les religieux de Quincy et les habitants de Villon, au sujet des droits de pâturage et d'abreuvement prétendus par ceux-ci sur le finage de « Quincy-la-Grange ». 1292, 6 décembre (Orig.). — Baux des biens et revenus de l'abbaye aux finages de Quincy et Quincerot. 1746-1778.

I 48 (Pièce). — Parchemin

1712, 21 janvier. — Villiers-la-Grange. Sentence du prévôt de Chablis condamnant les religieux de Quincy à payer à Nicolas de Courtine, marchand à Villiers-la-Grange, les sommes qu'ils lui devaient.

I 49 (Liasse). — 5 pièces, parchemin

XIII^e-XVIII^e siècle. — Divers. Trois bulles d'Alexandre IV (1254-1261) et de Grégoire IX (1227-1241), et deux pièces du XVIII^e siècle, le tout à peu près effacé et illisible.

V. — ABBAYE SAINT-MICHEL DE TONNERRE (1)

50 (Liasse). — 5 pièces, parchemin

1541-1737. — Abbaye. Bail de six ans à partir de la Pentecôte dernière passé par Guillaume Raguier, abbé commendataire de Saint-Michel, à Claude Jamin, procureur général au bailliage de Chaource, du temporel de l'abbaye, à la réserve de divers revenus et de diverses dîmes énumérées, moyennant 2.000 l. et diverses charges. 1541, 19 août. — Provisions de prieur claustral accordées par Guillaume Raguier, abbé, à Etienne Myde, religieux de Saint-Michel, 1545, 9 novembre. — Bail du temporel de l'abbaye passé par Marin de Dinteville, abbé commendataire, à Jean de Troyes le jeune, écuyer, demeurant aux Caves près Pont-sur-Seine. 1561, 19 avril. — Jean

(1) La partie principale du fonds de Saint-Michel de Tonnerre est conservée aux archives de l'Yonne, articles H 2160 à H 2174.

Bourgeois, prieur de Bar-sur-Seine, aumônier et ancien religieux de Saint-Michel, cède aux religieux le bâtiment dépendant de l'aumônerie, situé dans la clôture de l'abbaye, en échange de celui de l'infirmerie dont l'office est à présent réuni à la congrégation par le décès de dom Nicolas Coutan; ledit Bourgeois, bien que domicilié en dehors de la clôture, aura toujours le droit d'entrer aux cloîtres et gardera sa place au chœur. 1673, 31 janvier. — Constitution de rente sur l'abbaye par Claude Chaudot, cellerier, au profit des Ursulines d'Auxerre, et quittance du rachat de cette rente. 1730-1737.

I 51 (Liasse). — 5 pièces, parchemin

1499-1685. — Eglise et paroisse. — Sous le sceau de la prévôté de Tonnerre, Regnault Fluriet, procureur du Roi en l'élection de Tonnerre, âgé de 66 ans, Jean Garnier, substitut du procureur-général au comté, âgé de 68 ans, Ponce Marchant, âgé de 70 ans, et Jean Vauroicher, âgé de 66 ans, prêtres, attestent qu'environ cent quarante ans auparavant les Anglais s'emparèrent de Tonnerre, brûlèrent et pillèrent toutes les églises, sauf l'hôpital; qu'ils ravagèrent notamment l'abbaye de Saint-Michel, qui perdit tous ses titres et resta en ruines jusqu'à ce que feu Etienne Abraham, abbé, la fit restaurer, fit « chambriller » les sièges, dortoir et fontaines, reconstruire l'église et les cloîtres et effacer les vestiges de l'incendie. Germain Jobert affirme que feu son père se souvenait d'avoir vu les cloches pendues à l'orme qui est devant l'église; les déposants certifient en outre qu'ils ont vu souvent l'abbé Etienne Abraham faire déposer et battre ses blés dans l'ancienne église ruinée. 1499, 14 novembre. — Règlement de compte, sous le sceau de la prévôté de Tonnerre, entre Etienne de Nicey, abbé de Saint-Michel, et Jean Colon, « maistre couvreur d'ardoise et plombier de l'église neuve dudict Saint-Michel », qui reconnaît avoir reçu pour ses travaux, suivant son marché: 1° 1.200 l. en argent, 40 muids de vin, 200 bichets de froment, pour la couverture d'ardoise de l'église; 2° 400 l. « pour la plomberie, dorures et cleroises faites par ledit Colon sur la nef, croisée et croppes d'icelle église, pour l'image saint Michel estant sur ladicte croppes, et l'ouvrage fait sur la vif de ladicte église, qui est à la mode d'antique avec les quatre noes descendans du clochier »; 3° 21 l. pour trois milliers d'ardoise; 4° 40 l. pour avoir « reffait et accoustré » les tuyaux de la fontaine Saint-Michel, recouvert le clocher de l'église endommagé par un orage, ainsi que la tourelle, couvert d'ardoise le « passerallier » de l'abbaye. Les deux parties se tiennent mutuellement quittes de leurs obligations et déchargent Joachim de La Bouteille, qui avait servi de pleige à Colon pour la somme de 100 écus pour le principal marché. 1522 (v. st.), 19 janvier. — Commission pour ajourner au Parlement les procureurs et marguilliers des paroisses de Tonnerre, et notamment ceux de Saint-Pierre, qui se sont ingérés, au préjudice des privilèges de l'abbaye qui possède seule droit de

cimetière, d'enterrer une paroissienne dans leur église; ainsi que pour ajourner l'évêque de Langres et l'évêque de Béthléem Philibert de Beaujeu, pour avoir donné et reçu indûment le pouvoir de bénir un cimetière audit Saint-Pierre, nonobstant le procès pendant à ce sujet au bailliage de Sens, 1539, 6 septembre. — Procès-verbal de reconnaissance des reliques de saint Thierry, évêque d'Orléans, par Nicolas Vallée, visiteur de la congrégation de Saint-Maur en Bourgogne, à la prière de Bernard Audebert, supérieur général de la congrégation, et en présence de Fulgence de Chabannes, prieur de Saint-Michel, et de Pierre Robert, secrétaire dudit Vallée. 1668, 18 novembre. — Procès-verbal d'enlèvement par Louis Janet, prieur de Saint-Michel, d'une côte du corps de saint Thierry, à la requête de l'évêque de Noyon, et d'une autre côte à la requête de Charles Borde, doyen de Notre-Dame de Tonnerre, qui l'avait demandée parce que saint Thierry, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, puis évêque d'Orléans, était proche parent des comtes de Tonnerre. 1685, 12 août.

I 52 (Liasse). — 7 pièces, parchemin; 1 pièce, papier

1485-1504. — Justice. — Rapport de sergent royal au Parlement, mandant qu'il a ajourné Jean Pillon, procureur du comté de Tonnerre, Pierre Paillart, lieutenant du bailli, Jean Miroer, prévôt, et Didier Veuret, sergent à cheval dudit comté, à comparoir en Parlement le 7 février prochain pour voir juger la cause d'appel d'une sentence par eux rendue au préjudice des droits de l'abbaye. 1485, 17 septembre. — Sentence de Germain Jobert, juge de la justice de Saint-Michel, condamnant Etienne Migart, demeurant à Saint-Bris, à 10 l. d'amende, aux frais, et à un bannissement de trois ans hors de la seigneurie de Saint-Michel, pour avoir dérobé une paire de souliers à l'étal d'un cordonnier de Ravières, lors de la foire de Saint-Michel. 1489, 6 octobre. — Sentence analogue contre Guillemain Veagot, de Vallières. 1489 (v. st.), 21 avril (il s'agit ici de la foire du jeudi saint). — Arrêt du Parlement confirmant sur appel une sentence du juge de Saint-Michel condamnant Jean Bertin, voleur, à être fustigé par la grande rue de Saint-Michel jusqu'au champ aux Meseaulx, près de la Maladrerie, où il aura l'oreille coupée au ras de la tête, et à être banni à perpétuité de la seigneurie de Saint-Michel après confiscation de ses biens (le Parlement, rectifiant sur ce point la sentence primitive, déclare que c'est l'oreille droite qui sera coupée et non la gauche). 1491, 14 juillet. — Procès-verbal dressé par Pierre Bomel, clerc-greffier des justices et seigneuries de l'abbaye, constatant que Jean Michelet, procureur des religieux, et Laurent Germain, maître-maçon de la comté de Tonnerre, se sont assemblés sous l'orme de la grande rue de Saint-Michel et sont allés de là, en présence de témoins, faire la visite d'une pièce de terre sise en la justice de l'abbaye et qui appartiendrait au maître de la Maladière de Tonnerre. 1503 (v. st.), 3 janvier.

I 53 (Liasse). — 12 pièces, parchemin

1346-1774. — Ancy-le-Serveux, Mainlevée par Etienne de Monmoiret, bailli de Tonnerre, au prieur d'Ancy-le-Serveux, de plusieurs héritages chargés de censives et de coutumes envers ledit prieur, provenant de feu Guillaume Vachiers, qui s'était donné avec ses biens à la comtesse de Tonnerre. 1346, 10 novembre. — Sentence de l'official de Langres maintenant les religieux de Saint-Michel en possession du tiers des dîmes d'Ancy-le-Serveux. 1514. — Commission de la prévôté de Paris pour maintenir Louis d'Arnouville, abbé de Molosme, prieur d'Ancy-le-Serveux, étudiant en l'Université de Paris, en possession de ses droits d'usages sur le moulin d'Ancy-le-Serveux. 1519, 3 mai. — Provision à Gilles Barbet du prieuré d'Ancy-le-Serveux, vacant par le décès de Louis d'Arnouville. 1534, 20 juillet. — Constitution de procureurs par Jean Geret, prieur d'Ancy-le-Serveux, pour prendre possession dudit prieuré. 1534, 7 septembre. — Procès-verbal de prise de possession du prieuré au nom de Jean Geret par Jean Canelle, élu à Tonnerre. 1538, 12 août. — Prise d'habit à l'abbaye de Saint-Michel par Germain Garrault, prêtre, religieux profès de l'ordre de Cîteaux à Notre-Dame de Quincy, pour être pourvu du prieuré d'Ancy-le-Serveux résigné en sa faveur par un ami, et moyennant l'engagement de ne prétendre aucun droit dans l'abbaye, de se restreindre aux revenus et domicile dudit prieuré, de payer chaque année 2 écus sol. au sacristain de l'abbaye pour le luminaire et d'y assister chaque année à la fête de l'Apparition Saint-Michel. 1583, 25 octobre. — Sentence du présidial de Sens condamnant Jean Pastey, prieur d'Ancy-le-Serveux, à passer titre nouvel et reconnaissance envers François Gougoix, sacristain de l'abbaye, de la somme de 100 s. de rente dont son prieuré est chargé envers l'office dudit sacristain, et à payer les dix-sept années d'arrérages échus depuis qu'il est en possession du prieuré. 1604, 27 novembre. — Enregistrement par le Parlement des lettres-patentes du 14 août 1774 autorisant Jean Pardessus, prêtre, religieux profès de la congrégation de Saint-Maur, à se mettre en possession du prieuré d'Ancy-le-Serveux, vacant par la résignation de Philibert Valeret 1774, 27 août.

I 54 (Liasse). — 7 pièces, parchemin

XV^e siècle-1650. — Bar-sur-Seine. Guiote, veuve de Perret Philippe, se reconnaît débitrice envers le prieuré de Bar-sur-Seine d'une rente de 25 s. pour la permission que lui a accordée Bertrand Maçon, prieur, de construire un four dans sa maison, et s'engage, pour ne pas porter préjudice au four banal du prieuré, à n'y cuire de pain ou de pâte que pour son commerce. 144..., 31 juillet. — Reconnaissance de censives envers Jean Michelot, prieur de Bar-sur-Seine, par les possesseurs d'une maison sise rue du Vielz-Marché, tenant par devant à la rue Thierry-Morel. 1511 (v. st.), 9 février. — Sentence du bailliage

de Bar-sur-Seine condamnant les détenteurs d'une maison rue des Bordes à payer au prieur une rente d'avoine. 1512, 28 juin. — Provision à Nicolas de Noire-Fontaine, profès de Saint-Michel, du prieuré de Bar-sur-Seine, vacant par la résignation de Edmond Renvoyer en date du 30 décembre 1562. 1562 (v. st.), 30 mars. — Prise de possession par Nicolas de Noire-Fontaine. 1563, 30 avril. — Fragment de sentence du bailliage de Sens dans un procès entre Etienne Le Court, prieur de la Sainte-Trinité en l'église Saint-Etienne de Bar-sur-Seine, et Jean de Boucher, profès et prévôt de Pothières, prieur de Saint-Verin. 1644, 27 juillet. Provision par Sébastien Zamet, évêque de Langres, à Etienne Le Court, profès de Molosme, du prieuré de la Sainte-Trinité de Bar-sur-Seine, vacant par la résignation de frère Etienne Rose. 1650, 12 août.

I 55 (Pièce). — Parchemin

1426 (v. st.), 11 janvier. — Cheney. Bail à vie d'une pièce de vigne.

I 56 (Liasse). — 38 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 2 sceaux

1283-XVI^e siècle. — Coussegrey. Vente par Guillaume dit Gratte-Paille, Douce, sa femme, Janhannez et Mongenez, ses enfants, à l'abbé et au couvent de Saint-Michel, de terres et de prés à Coussegrey. (Orig.; sceau du comté de Tonnerre. Publié par d'Arbois de Jubainville, *article cité*, p. 466-467). — Baux, ventes de terres; procédures entre les habitants et l'abbaye au sujet de terres, xv^e-xvi^e siècles. — Vente par Etienne de Nicey, abbé de Saint-Michel et seigneur de Coussegrey, à Jean Damestel, écuyer, archer de la garde écossaise du Roi, demeurant à Coussegrey, de divers héritages échus par droit de mainmorte audit abbé, qui s'engage à les affranchir dudit droit, en raison des services rendus par l'acquéreur en l'abbaye et aux hommes de Coussegrey. 1511, 18 septembre. — Sentence de Jean Chapuis, juge et garde des seigneuries de Saint-Michel, condamnant Huguenin Fauverney, au nom et comme tuteur de Symon Fauverney, son fils, à payer aux religieux une somme de 5 sous qu'ils sont en droit de percevoir le lendemain de la Toussaint, sur tous les habitants de Coussegrey, pour l'affranchissement de la main-morte et dont ledit Symon prétendait être exempt comme mineur orphelin. 1513 (v. st.), 2 mars. — Comptes entre Jean de Nicey, abbé de Saint-Michel, et Jean de Damester, archer de la garde écossaise, au sujet des tierces de Coussegrey prises à bail par ledit Damester. 1515. — Homologation par le bailli de Tonnerre d'un accord intervenu entre les religieux de Saint-Michel et Guyot Gaulchot, laboureur à Coussegrey, par lequel celui-ci, qui avait d'abord invoqué un droit de bourgeoisie pour décliner la compétence du maire de Coussegrey, s'engage à supprimer un pressoir à cidre et à n'en plus établir sans l'autorisation de l'abbaye. 1518 (v. st.), 7 février. — Requête au Parlement par les religieux de Saint-Michel, curés primitifs de Coussegrey,

en procès avec Gui Boulard au sujet des dîmes de Forest-Frou, qui n'ont pas pu jusqu'alors, à cause des guerres existant en Champagne, collationner les pièces qu'ils entendent produire. xvi^e siècle.

I 57 (Pièce). — Parchemin

1500, 27 août. — Epineuil. Cession par Simon Lember, curé d'Epineuil, à Etienne de Nicey, abbé de Saint-Michel, de tous ses droits sur le four banal d'Epineuil, en reconnaissance de l'aide apportée par ledit Nicey pour le recouvrement et le maintien de ses droits compromis par la négligence de son prédécesseur Guillaume Bellot.

I 58 (Liasse). — 2 pièces, parchemin

1509-1510. — Jessains. Bail d'une maison dépendant du prieuré de Jessains. — Constitution de procureur par Denis Peussot, prieur de Jessains.

I 59 (Liasse). — 6 pièces, parchemin

1525-1678. — Lignièrès. Procès-verbal d'exécution d'une sentence du bailliage d'Ervy du 14 juillet 1524 maintenant les religieux de Saint-Michel en possession de la moitié des dîmes de Lignièrès, de la moitié des oblations faites à la chapelle Sainte-Vaubourg, et de la moitié des mortuaires et autres droits perçus par Etienne Bonnot, curé de Lignièrès. 1524 (v. st.), 7 janvier. — Procédures entre l'abbaye et Etienne Bonnot. — Présentation par l'abbé de Saint-Michel de Jean d'Esternay, clerc du diocèse de Troyes, à la cure de Lignièrès, vacante par le décès d'Etienne Bonnot. 1552, 24 août. — Bail des dîmes, 1574. — Arrêt du Conseil portant commission pour informer au procès entre les habitants et le curé de Lignièrès Jacques Charles, au sujet de la portion congrue. 1678, 2 juillet.

I 60 (Pièce). — Parchemin

1469, 16 novembre. — Ligny-le-Châtel. Transaction entre l'abbaye et Jean Méot, curé de Ligny-le-Châtel, au sujet des dîmes.

I 61 (Pièce). — Parchemin

1626, 23 octobre. — Maligny. Transaction entre les religieux de Saint-Michel et Anne d'Anssienville, comtesse de Maligny, veuve d'Antoine de La Grange, seigneur d'Arquian et de Maligny, en son nom et comme tutrice de ses enfants. Anne d'Anssienville confirme la donation faite précédemment à l'abbaye de la moitié des grandes dîmes de Maligny, à la réserve du huitième qui lui appartient; les religieux s'engagent en retour à célébrer l'anniversaire du défunt sieur de Maligny, et à rappeler cet engagement par une inscription de marbre placée dans leur église.

I 62 (Pièce). — Parchemin

1498, 19 juin. — Maulne. Sentence du siège de Villeneuve-le-Roi au

bailliage de Sens, entre les religieux de Saint-Michel, demandeurs, et Jean Bertran, clerc tonsuré, chanoine et chapelain de la chapelle Notre-Dame de Mosne, Guillaume Cendrier, Pierre Estournay, Jean Merlin, demeurant à Tonnerre, Nicole Canivet et Nicole Guenin, prêtres à Crusy, défenseurs (pièce très effacée).

I 63 (Pièce). — Parchemin

1549, 19 mai. — Mélisey. Extrait d'un arrêt du Parlement par lequel la moitié de la dîme du canton de Forest-Frou est adjugée au curé de Mélisey et l'autre moitié à l'abbaye de Saint-Michel.

I 64 (Liasse). — 2 pièces, parchemin

1517-1518. — Pailson. Baux des dîmes de Pailson, La Jarrie, Nogent, Foizeul et dépendances.

I 65 (Pièce). — Parchemin

1499 (v. st.), 9 janvier. — Pimelles. Sentence de Jean Du Ru, maire de Pimelles pour l'abbaye de Saint-Michel, condamnant Claude de Vaultmartin, d'Ançy-le-Serveux, à 60 s. d'amende pour avoir coupé et enlevé du bois dans les bois de Pimelles où il ne possède aucun droit d'usage.

I 66 (Pièce). — Parchemin

1692, 15 septembre. — Poix. Reconnaissance de dette envers l'abbaye de Saint-Michel par Jean Barrey, notaire royal à Savoisy, au nom de Nicolas Bourgoïn, ci-devant admodiateur du prieuré de Poix.

I 67 (Liasse). — 3 pièces, parchemin

1502-1515. — Praslin. Reconnaissance par Philibert de Ballatier, curé de Praslin, d'une rente de quatre setiers de blé envers l'abbaye de Saint-Michel, pour le tiers des dîmes dudit lieu. 1502, 26 avril. — Baux passés par l'abbaye à Innocent du Moustier, chanoine de Langres, et à Jacques Jamyn, curés de Lantages et Praslin, du tiers des dîmes dudit Praslin. 1506, 1515.

I 68 (Pièce). — Parchemin

1746, 22 décembre. — Le Puits d'Orbe. Bail du temporel du prieuré du Puits, passé par Jean Grumet, pourvu dudit prieuré, à Claude Junot, marchand.

I 69 (Liasse). — 6 pièces, parchemin

XVI^e siècle-1771. — Prieuré de Saint-Vinnemer. Sentence du bailliage de Sens maintenant le prieur de Saint-Vinnemer en jouissance d'une porte de communication entre le prieuré et l'église, que lui contestaient les habitants. XVI^e siècle. — Sentence de l'officialité primatiale de Lyon, confirmant une sentence de l'officialité métropolitaine, sur appel d'une autre sentence de l'officialité de Langres, au sujet des dîmes du finage de Ravisi, dépendant du prieuré de Saint-

Vinnemer et données à bail par les prévôt et chanoines de Saint-Pierre de Tonnerre à feu Antoine d'Arnouville, alors prieur. 1525, 17 mai. — Sentence du bailliage de Sens confirmant sur appel la saisie faite à la requête des religieux de Saint-Michel sur Edme Gentelles, prieur de Saint-Vinnemer, du tiers des dîmes dudit lieu, pour couvrir les frais de réparation du prieuré. 1525 (v. st.), 8 février. — Baux des dîmes d'Hémery (1625) ou de Tanlay (1771), appartenant au prieuré.

I 70 (Liasse). — 5 pièces, parchemin

1506-1529. — Serrigny. Transaction entre Jean d'Amboise, évêque de Langres, et Etienne de Nicey, abbé de Saint-Michel, qui conviennent que le patronage de l'église de Fresnes appartiendra désormais à l'évêché de Langres et celui de l'église de Serrigny à l'abbaye de Saint-Michel. 1506, 8 août. — Procédures entre l'abbaye et Jean Joterat, curé de Serrigny, au sujet des dîmes. 1510-1529.

I 71 (Pièce). — Parchemin

1534, 16 décembre. — Sorberoy. Procuration passée par les religieux de Saint-Michel à Robert Dauvet, conseiller en Parlement, président en la Chambre des comptes, et Bertrand Le Lièvre, avocat en Parlement, seigneur de Lamyrault, pour faire partage des bois de Sorberoy entre l'abbaye et les enfants et héritiers de feu Oudet de Foix, seigneur de Lautrec et Ervy-le-Châtel.

I 72 (Liasse). — 2 pièces, parchemin

1543-1559. — Tissey. Echange entre Marguerite, veuve de Thibaut Moreau dit Bourbon, et François Droynet, vigneron, d'une partie de maison à Tonnerre, rue Bourberault, chargée de dix sous de rente envers la confrérie Saint-Didier, contre une pièce de terre au finage de Tissey, lieudit Brosse-Verdière. 1543, 22 juin. — Sentence du bailliage de Sens confirmant sur appel une sentence du bailliage de Tonnerre rendue au profit des religieux de Saint-Michel contre Charles de Clugny, enquêteur au bailliage d'Avallon, et Claudin de La Maison, demeurant à Serrigny, seigneurs de Tissey. 1559, 30 mars.

I 73 (Pièce). — Parchemin

1499, 16 juillet. — Tonnerre. Permission accordée par Louis, comte de Tonnerre, aux religieux de Saint-Michel, de transférer les foires appartenant à l'abbaye du jour de la Saint-Michel au lendemain de ladite fête, et du jeudi saint au jeudi avant Pâques fleuries.

I 74 (Liasse). — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier

1228-1695. — Tonnerre. — Moulins. Barthélemy de Crusy, chevalier, arbitre choisi entre Nivard de Nicey, chevalier, et Avuiz, sa sœur, d'une part, et Guillaume de Tonnerre, clerc, de l'autre, au sujet du Moulin-Gautier, déclare que Nivard et Avuiz devront contribuer

pour un quart à l'achat des meules et des ânes, pour moitié au gros merrain qu'ils seront tenus d'acheter et d'amener du bois, et ne pourront rien percevoir comme loyer sur les ânes. Barthélemy n'ayant pas de sceau, Etienne, abbé de Saint-Michel, appose le sien, à la prière des parties. *Actum anno domini m^occ^oxx^o octavo. Datum anno domini m^occ^oxx^o nono.* (Orig.). — Sentence de Guillaume Marone, « commis et vice-président de la baronnie de Tonnerre », confirmant sur appel une sentence du lieutenant au bailliage relative à une arche ou sautoir établie dans l'Armançon par les religieux de l'Hôtel-Dieu et gênant le cours de l'eau descendant aux moulins de Saint-Michel. 1525, 3 octobre. — Citation de divers tanneurs de Tonnerre devant les requêtes du Palais au sujet de planches et de pieux dont la présence dans la rivière gênait le cours d'eau descendant aux moulins de Saint-Michel. 1541, 3 novembre. — Appointement du bailliage de Tonnerre au procès entre les religieux de Saint-Michel et Edme Girard, meunier des moulins de Grisey, et sa femme, au sujet de l'exécution de leur bail desdits moulins. 1570 et 1571. — Vente par Nicolas Bourgeot, sergent royal à Tonnerre, à François Lasche, marchand, d'une pièce de pré lieu dit les Isles de Grisey, chargée de rente envers l'abbaye. 1604, 19 juin. — Sentence du bailliage de Tonnerre condamnant Marie Languillat, veuve de Jacques Colombat, admodiateur des moulins de Tonnerre, à livrer aux religieux de Saint-Michel 144 bichets de blé froment à chaque terme des premiers lundis de mars et de novembre, conformément au traité passé le 22 juillet 1693 entre l'abbaye et Nicolas Gogois, fermier du temporel. 1695, 16 juillet.

I 75 (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier

1316-XVIII^e siècle. — Tonnerre. Sous le scel de Jean Trovez d'Auxerre, garde du scel du comté de Tonnerre, et en présence de Jean de Chastellon, notaire, et de Huguot, maire de Saint-Michel, Henrioz Sarredins, de Saint-Michel, et Marionne, sa femme, vendent à Millot de Voisy, clerc, et à Guillaume, son frère, une maison sise à Saint-Michel, entre celle de l'infirmier de l'abbaye et celle de Stevenin Chupe. 1316, 10 octobre. — Fragment de censier contenant deux reconnaissances d'hypothèques sur deux maisons situées dans une rue non désignée. XVIII^e siècle.

I 76 (Liasse). — 53 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier

1256-XVIII^e siècle. — Tonnerre. Sous le sceau de Hugues, doyen de Tonnerre, Jean dit Marcheboe, clerc, se reconnaît possesseur d'un pré et d'une saulaie qui fut jadis à feu Jean Roux d'Ampilly, appartenant à l'abbaye et tenant au pré des Lépreux. 1256, juillet. (Orig.). — Reconnaissance par le même pour une saulaie sise à Tonnerre à l'entrée de « Cortayn », entre le pont de la Vieille-Prévôté et le jardin de la Maison-Dieu. 1260, novembre. (Orig.). — Fragments de procé-

dures entre les religieux et divers habitants de Tonnerre, au sujet de pièces de terre chargées de redevances envers l'abbaye, aux lieuxdits « le Puy de Feste », le Champ des Brosses, Longue-Eschine, etc. xve-xviii^e siècles. Est cité dans ces pièces Didier Baudgrin, maître-maçon à Tonnerre (1522). — Bail à deux vies passé par l'abbaye à Guiot de Grève, gardé du scel de la prévôté de Tonnerre, Colette sa femme et Jean leur fils, d'une pièce de terre au lieudit les Hauviz. 1400 (v. st.), 21 janvier. — Baux, arpentages, reconnaissances d'hypothèques, etc., concernant des terres, vergers et vignes lieuxdits Derrière-les-Grands-Moulins, Longues-Eschines, le Murger-Pyat ou les Quartiers, les Voutois, la Longue-Roye, xv-xvii^e siècle. Sont cités Edme Cerveau, syndic des habitants (1557), Jean Gruot, chambrier et pitancier de Saint-Michel (1631).

I 77 (Liasse). — 2 pièces, papier

1737, 23 février. — Turg. Baux de prés appartenant à l'abbaye.

I 78 (Liasse). — 12 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier, dont un cahier de 17 feuillets ; 1 fragment de sceau

1265-1565. — Vallières. — Vidimus par Hugues, doyen de la chrétienté de Tonnerre, d'une transaction passée en 1220 sous le sceau de Hugues, évêque de Langres, par laquelle Tobet de Chaource s'engage à payer à l'abbaye, pour ses prés, ouches et terres sis à Vallières, une rente annuelle de 10 sous provinois et d'un setier de blé à la Saint-Remi. 1264 (v. st.), janvier. — Baux de terres à défricher. 1487. — Baux à cens et reconnaissances d'hypothèques, xv^e-xvi^e siècles. — Vente par Nicolas de Couvignon, écuyer, et Claude de Railly, sa femme, seigneurs en partie de Cussangy, à Etienne de Nicey, abbé de Saint-Michel, de diverses pièces de terre à Vallières, moyennant 100 l. t. et le drap d'une robe de noce pour Jeanne de Couvignon, fille des vendeurs, à raison de trois aunes et demi à un écu l'aune. 1500, 16 juin (Fragment de sceau de la prévôté de Tonnerre). — Censier de Vallières, 1514. — Bail à cens passé par l'abbaye à Nicolas Le Page aîné, maréchal à Coussegrey, d'un arpent de terre à Vallières, lieudit le Haut-des-Varennnes, à charge d'y construire un moulin à vent dans les trois ans. 1520, 9 novembre. — Baux des dîmes, 1529-1565.

VI. — PRIEURÉ SAINT-AIGNAN DE TONNERRE (1)

I 79 (Liasse). — 6 pièces, parchemin

1513-1771. — Bail des dîmes du prieuré par Louis d'Arnouville, prieur, 1513. — Sentence de l'official de Langres confirmant la transaction passée entre le Chapitre de Langres et Antoine d'Arnouville,

(1) Cf. I 2.

prieur de Saint-Aignan, pour le bornage des dîmes qui leur appartiennent au lieudit Froide-Fontaine, finage de Tonnerre. 1515, 7 juillet. — Fragment d'une sentence du Châtelet maintenant Claude d'Ancienville, écolier en l'Université de Paris, religieux profès et sacristain de Molesme, curé de Saint-Jean de Soulangy, en possession de ses droits sur les dîmes dudit lieu, qu'il tenait de son office de sacristain. 1559, 22 décembre. — Reconnaissance de rente et censive envers le prieuré de Saint-Aignan sur une maison et une grange à Tonnerre, au faubourg Notre-Dame-du-Pont. 1606. — Commission pour assigner au Parlement Marie Melgra, veuve de Denis Gautier, et Edme Gautier, à la requête d'Alexandre de Caleaux, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, ci-devant prieur de Saint-Aignan. 1709. — Commission analogue pour assigner Jean Mutelle, curé-doyen de Notre-Dame de Tonnerre, à la requête de Claude Morancy, prieur de Saint-Aignan. 1771.

VII. — COUVENT DES MINIMES DE TONNERRE (1)

1 80 (Liasse). — 3 pièces, parchemin

1645-1692. — Sentence du bailliage de Tonnerre condamnant Edme Portier, marchand à Roffey, à acquitter les religieux minimes de Tonnerre des droits de rentes et de cens dont est chargée envers le Chapitre Saint-Pierre de Tonnerre une pièce de vigne par lui vendue auxdits religieux. 1645, 13 octobre. — Arrêt du Parlement donnant mainlevée aux Minimes de Tonnerre des saisies opérées entre les mains des fermiers et locataires des biens à eux donnés par feues Guillemette et Marie Michelot, à l'occasion du procès existant entre eux et les héritiers des donatrices. 1665, 23 juin. — Vente par Edme Grognet, maître chirurgien juré à Tonnerre, et Jacqueline Chaston, sa femme, aux Minimes dudit Tonnerre, d'une pièce de vigne sise au lieudit Val-Tiercelin. 1692, 16 novembre.

VIII. — COUVENT DES URSULINES DE TONNERRE (2)

1 81 (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier

1659-1711. — Baux, échanges, procédures relatives à des terres à Lignières, 1659-1711, Avreuil, 1680, Bernon, 1694. Sont cités dans ces

(1) Voir le reste du fonds aux archives de l'Yonne, articles H 2175 et H 2176.

(2) La partie principale du fonds existe aux archives de l'Yonne, articles H 2193 à H 2204. De plus, les archives de l'Aube possède trois liasses relatives aux biens des Ursulines de Tonnerre à Auxon, Bernon, Chessy, Les Croûtes, Ervy, Lignières, Marolles-sous-Lignières, Turgny et Vanlay (D 128 à D 130-Inventaire imprimé).

pièces : Edme Jacquillat, marchand à Epineuil (1659), Charles Millon, marchand drapier à Tonnerre (1664), Alexandre Verrolot, procureur fiscal à Lignièrès (1664), Edme Baillot, conseiller au bailliage de Troyes (1680), Louis Gogois, marchand de vins à Paris (1711), etc.

IX. — MALADRERIE DE TONNERRE (1)

I 82 (Liasse). — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier

XII^e siècle-1585. — Copie par deux notaires, sous le sceau de l'officialité de Paris, des actes suivants (1405, v. st., 7 avril) : Confirmation des biens et privilèges des lépreux de Tonnerre par les papes Célestin III (an III du pontificat, 8 des calendes d'août = 25 juillet 1194, Latran), Alexandre (2 des ides d'avril = 12 avril, Anagni), Grégoire (an VI du pontif., 4 des ides de juin = 10 juin, Spolète), Grégoire (an VIII du pontif., 3 des nones de juin = 3 juin, Reate) ; — A..., archevêque de Lyon, confirme une charte de Gautier, évêque de Langres, datée de Jully, 1178, en faveur de la Léproserie de Tonnerre, 1237, octobre ; — Manassès, évêque de Langres, confirme les privilèges des lépreux et les dons à eux faits par les pâtisseries de Tonnerre, Langres, 1189 (Cf. *Archives de l'Yonne, Inventaire de la série H, Suppl.*, p. CXLII) (Pièce en très mauvais état). — Fragment d'un mandement du Roi au bailli de Sens pour faire respecter les droits de la Léproserie sur ses bois. xv^e siècle. Mention du maître de la Léproserie, Alexandre Tanson. — Débris de procédures entre les lépreux, les habitants de Tonnerre et le Chapitre de cette ville. 1563-1585.

X. — COLLÈGE DE TONNERRE

Nous ne citons que pour mémoire l'unique pièce provenant de cet établissement qui ait figuré dans la collection Contassot : Acquisition par Toussaint Chasud, principal du Collège de Tonnerre, d'une rente foncière de 6 l. sur deux pièces de vigne à Dannemoine, 1633, 27 février (parch.). En effet, cette pièce a été distraite à tort du reste du fonds par M. d'Arbois de Jubainville, qui l'a classée et inventoriée sous la cote D 8 (Voir Inventaire imprimé, séries C et D).

(1) Cf. I 13, et l'*Inventaire des Archives de l'Yonne, série H, supplément*, p. CXLII-CXLIII de l'introduction.

XI. — DIVERS

I 83 (Liasse). — 3 pièces, parchemin ; 1 bulle

1292-1649. — Vidimus par les officiaux de l'Evêque de Meaux et des archidiaques de Meaux et de Brie, de quatre lettres de bourgeoisie accordées à Antoine Scarp, Antoine « de Quartó », Barthélemi Scarp, Jacques Spinelli, Jacques et Mathieu, fils d'Antoine Scarp, et à leurs associés Guiot « Melioris » et Lappi Marini, tous lombards d'Asti, par Philippe le Bel (1292, 3 septembre) et Louis Hutin (1308, 9 octobre; 1310, 28 septembre; 1311 (v. st.), 22 mars). 1316 (v. st.), 7 janvier. (Pièces publiées par d'Arbois de Jubainville, article cité, p. 469-472; cf. *ibid.*, p. 464-465). — Mandement du Parlement au bailli de Clermont, pour informer sur les faits contenus dans une requête perdue de —..... Le Court, prieur de Pont-Sainte-Maxence. 1649, 21 avril. — Bulle d'Innocent X accordant des dispenses de parenté à Nicolas Bazard et à Marie Le Huit, de Tonnerre. 1649, 13 décembre (bulle).

INDEX ALPHABÉTIQUE

- A, archevêque de Lyon, 82.
 Abdon (reliques de saint), 18.
 Abraham (Etienne), abbé de Saint-Michel de Tonnerre, 51.
 Alexandre, pape, 82.
 Alexandre IV, pape, 49.
 Amboise (Jean d'), évêque de Langres, 70.
 Amédée VIII, duc de Savoie, 19.
 Ampilly. V. Roux.
 Ancienville (Anne d'), veuve d'Antoine de La Grange, comtesse de Maligny, 61.
 Ancienville (Claude d'), écolier en l'Université de Paris, religieux et sacristain de Molosme, curé de Soulangy, 79; infirmier de Molosme, 27.
 Ancy-le-Franc (Etienne d'), sire de Cussy et de Chamelart, 46.
 Ancy-le-Serveux (Yonne), 53, 65; prieur, 53. d'Arnouville, Barbet, Garrault, Geret, Pardessus, Pastey, Valeret.
 Angicourt (Etienne d'), aumônier de Molosme, seigneur de Trichey, 37.
 Anssienville. V. Ancienville.
 Arnault (Jacques), abbé de Molosme, 20.
 Arnouville (Antoine d'), prieur de Saint-Aignan de Tonnerre, 79; prieur de Saint-Vinnemer, 69.
 Arnouville (Louis d'), prieur de Saint-Aignan de Tonnerre, 79; abbé de Molosme, prieur d'Ancy-le-Serveux, étudiant en l'Université de Paris, 53.
 Arquian (Nièvre, canton de Saint-Amand-en-Puisaye). Seigneur : de La Grange.
 Assencières (Aube), 17.
 Asti (Italie), 83.
 Aubert, abbé de Molosme, 31.
 Auxerre (Y.). Ursulines, 50. V. Trovez.
 Auxerrois (élection de Tonnerre et).
 Elu : Jazu.
 Avallon (Y.). Enquêteur au bailliage : de Clugny.
 Aureuil (A), 81.
 Baillet (Marguerite), femme de Jacques Ravigneau, 36.
 Bailletot (Jean), prieur de Quincy, 40.
 Baillot (Edme), conseiller au bailliage de Troyes, 81.
 Ballatier (Philibert de), curé de Praslin, 67.
 Balnot-la-Grange (A). 41. Curé : Coiffard.
 Baou (Y), 21.
 Barbet (Gilles), prieur d'Ancy-le-Serveux, 53.
 Barrey (Jean), notaire à Savoisy, 66.
 Bar-sur-Seine (A), 54. Rues des Bordes, du Vielz-Marché, Thierry-Morel, 54. Prieuré, 54. Prieurs : Bourgeois, Le Court, Maçon, Michelot, de Noire-Fontaine, Renvoyer, Rose.
 Barthélemi, chanoine et trésorier de Saint-Pierre de Tonnerre, 9.
 Baudgrin (Didier), maître-maçon à Tonnerre, 76.
 Bazard (Nicolas), 83.
 Beaufort (Mme de), 17.
 Beaujeu (Philibert de), évêque de Bethléem, 51.
 Bellot (Guillaume), curé d'Epineuil, 57.
 Bernon (A), 81.
 Berthelin (Nicolas), 13.
 Bertin (Jean), 52.
 Bertran (Jean), chanoine et chapelain de la chapelle Notre-Dame de Maulne, 62.
 Besançon (Doubs). Chanoine et archidiacre : de Vaudrey. Officialité, 19.

Bethléem (Nièvre. commune de Clamecy). Evêque : de Beaujeu.

Blaise (reliques de saint), 18.

Bomol (Pierre), clerc-greffier des justices et seigneuries de Saint-Michel de Tonnerre, 52.

Bonnot (Etienne), curé de Lignières, 59.

Bonnot (Philibert), curé de Ravières, 32.

Borde (Charles), doyen de Notre-Dame de Tonnerre, 51.

Boucher (Jean de), religieux et prévôt de Pothières, prieur de Saint-Verein, 54.

Boucherat (Charles), abbé de Pontigny, 40.

Boulart (Gui), 56.

Bourgeois (Jean), prieur de Bar-sur-Seine, aumônier de Saint-Michel de Tonnerre, 50.

Bourgeot (Nicolas). sergent royal à Tonnerre, 74.

Bourgogne. Duc : Hugues III. Procureurs du duc, 23.

Bourgoin (Nicolas), admodiateur du prieuré du Puits, 66.

Bove (Hugues dit), 43.

Breuil (Le) (Aube, commune de Chessy), 42.

Brion (Adeline, femme d'Aubert de), 43.

Brion (Hugues de), 43.

Brugniat (Antoine), infirmier de Molosme, seigneur de Soulangy, 34.

BULLE DE PLOMB, 83.

Buronfosse (Guillaume de), 16.

Caillat (Antoine), abbé de Molosme, 20.

Caleaux (Alexandre de), prieur de Saint-Aignan de Tonnerre, 79.

Canelle (Jean), élu à Tonnerre, 53.

Caves (Les) (Aube, commune de Pont-sur-Seine), 50.

Canivat (Nicole), prêtre, 62.

Célestin III, pape, 82.

Cendrier (Guillaume), 62.

Cerveau (Edme), syndic des habitants de Tonnerre, 76.

Chabannes (Fulgence de), prieur de Saint-Michel de Tonnerre, 51.

Chablis (Y). Prévôt, 48.

Chamelard (Yonne, commune de Mélisey). Seigneur : d'Ancy-le-Franc.

Champagne. Comte : Henri I. Guerres, 56. Sénéchal : de Joinville.

Chaonnes (Jeanne de), veuve de Jean Hérard, 11.

Chaource (A). Bailliage ; bailli : Chauchat ; procureur-général : Jamin.

Chaource (Tobet de), 78.

Chapuis (Jean), juge et garde des seigneuries de Saint-Michel de Tonnerre, 56.

Charles (Jacques), curé de Lignières, 59.

Charny (Geoffroy de), seigneur de Lirey et de Savoisy, 17.

Charny (Marguerite de), veuve d'Hubert de La Roche, dame de Lirey. comtesse de La Roche, 19.

Chaserey (A), 43. Juge de la prévôté, 43.

Chastellon (Jean de), notaire à Tonnerre, 75.

Chaston (Jacqueline), femme d'Edme Grognet, 80.

Château-Gaillard, près de Genève, 19.

Chauchat (Claude), bailli de Chaource et Praslin, 35.

Chaudot (Claude), cellerier de Saint-Michel de Tonnerre, 50.

Cheney (Y), 55.

Chessy (A). 22. V. *Le Breuil, Survanne*.

Chiehée (Y), 3.

Chubert (Simonne, veuve de Jean), 10.

Chupe (Stevenin), 75.

Circeyo (Henri de, chantre de Molosme, 31.

Clémendot (Nicolas), prévôt de Marolles-sous-Lignières, 26.

Clément VII, pape, 19.

Clermont (Oise). Bailli, 83.

Clermont (Charles de), abbé de Molosme, 20.

Clermont-Tonnerre (François de), évêque de Langres, 2 ; abbé de Molosme, 30.

Clugny (Charles de), enquêteur au bailliage d'Avallon. seigneur de Tissey, 72.

Coiffard (Noël), curé de Balnot-la-Grange et Vaudron, 41.

Coiffart (Pierre), avocat à Troyes, 11.

Colin (Pierre), chantre de l'Eglise de Troyes, 18.

Colombat (Jacques), admodiateur des moulins de Tonnerre, 74.

Colon (Jean), couvreur et plombier de Saint-Michel de Tonnerre, 51.

Commissey (Y), 23, 44. Curé : de Nan-gluse; procureur fiscal : Maréchal.

Courtine (Nicolas de), marchand, 48.

Coussegrey (A), 56, 78. Affranchissement de main-morte, 56. Maire, 56. Seigneur : de Nicey.

Coutan (Nicolas), infirmier de Saint-Michel de Tonnerre, 50.

Couvignon (Jeanne de), 78.

Couvignon (Nicolas de), seigneur de Cussangy, 78.

Crusy (Barthélemy de), chevalier, 74.

Cruzy-le-Châtel (Y), 45, 62. Prévôt, 30.

Cussangy (A). Seigneurs : de Couvignon, de Railly.

Cussy, sans doute Cusy (Y), 46. Seigneur : d'Ancy-le-Franc.

Damestel ou de Damester (Jean), écuyer, archer de la garde écossaise du Roi, 56.

Damète (Guillemin), 7.

Dannemoine (Y), 4.

Dauvet (Robert), conseiller en Parlement, président en la Chambre des Comptes, 71.

Des Granches ; (Humbert), garde du scel de la prévôté de Troyes, 17.

Dinteville (Marin de), abbé de Saint-Michel de Tonnerre, 50.

Dôle (Jura). Eglise des frères-mineurs, 19. Parlement, 19.

Droynet (François), vigneron, 72.

Du Meix (Bernard), bailli de Tonnerre, 47.

Du Moustier (Innocent), curé de Lantages et de Praslin, chanoine de Langres, 67.

Du Ru (Jean), maire de Pimelles pour l'abbaye de Saint-Michel de Tonnerre, 65.

Dyé (Y), 5.

Epineuil (Y), 6, 24, 57, 81. Curés : Bellot, Lambert. Lieutenant de justice, 6, Quartier.

Ervy-le-Châtel (A). Châtellenie, 42. Seigneur : de Foix.

Ervy (Milon d'), 42.

Espingoz (Pierre), garde du [scel du comté de Tonnerre, 42.

Esternay (Jean d'), curé de Lignières, 59.

Estournay (Pierre), 62.

Etienne, prévôt et procureur de Molosme, 31.

Etienne, abbé de Saint-Michel de Tonnerre, 74.

Fauverney (Huguenin), 56.

Fauverney (Symon), 56.

Feliset, fils de Regnaud dit Langue, 9.

Flogny (Dodo de), 43.

Fluriet (Regnault), procureur du Roi en l'élection de Tonnerre, 51.

Foix (Oudet de), seigneur de Lautrec et d'Ervy-le-Châtel, 71.

Fresnes (Y), 70.

Froard (Jacques), potier d'étain, 11.

Garnier (Jean), substitut du procureur général au comté de Tonnerre, 51.

Garrault (Germain), religieux de Quincy, prieur d'Ancy-le-Serveux, 53.

Gaulchot (Guyot), laboureur, 56.

Gautier, évêque de Langres, 43, 82.

Gautier (Denis), 79.

Gautier (Edme), 79.

Gentelles (Edme), prieur de Saint-Vinnemer, 69.

Geret (Jean), prieur d'Ancy-le-Serveux, 53.

Germain (Laurent), maçon du comté de Tonnerre, 52.

Girard (Edme), meunier des moulins de Grisey à Tonnerre, 74.

Gogois (Louis), marchand de vin, 81.

Gogois (Nicolas), fermier du temporel de Saint-Michel de Tonnerre, 74.

Gougoix (François), sacristain de Saint-Michel de Tonnerre, 53.

Gourey de Villemonté (Edme-Nicolas), notaire à Molosme, 29.

Gratte-Paille (Guillaume dit), 56.

Gray (Haute-Saône). Tabellionnage, 19.

Grégoire, papes, 82.

Grégoire IX, pape, 49.

Grève (Colette, femme de Guiot de), 76

- Grève (Guiot de), garde du scel de la prévôté de Tonnerre, 76.
 Grève (Jean de), 76.
 Grognet (Edme), maître-chirurgien juré, 80.
 Grumet (Jean), prieur du Puits d'Orbe, 68.
 Gruot (Jean), chambrier et pitancier de Saint-Michel de Tonnerre, 76.
 Guenin (Nicole), 62.
 Guenyn (Edmond), marguillier de Saint-Pierre de Tonnerre, 2.
 Guenyot (Claude), laboureur, 30.
 Guerry (Antoine), seigneur de Lirey, 19.
 Gui, évêque de Langres, 2.
 Guichard, archevêque de Lyon, légat du Saint-Siège, 43.
 Guitery (Guillaume), charpentier, 9.
 Helye (Jean), laboureur, 13.
Hemery. V. Tanlay.
 Henri 1^{er}, comte de Champagne, 42.
 Henry (Charles), abbé de Molesme, 26.
 Hérard (Jean), marchand, 11.
 Hippolyte (reliques de saint), 18.
 Hugues III, duc de Bourgogne, 43.
 Hugues, évêque de Langres, 78.
 Hugues, doyen de la chrétienté de Tonnerre, 76, 78.
 Huguot, maire de Saint-Michel de Tonnerre, 75.
 Humbert, seigneur de Thoyre et de Villars, 19.
 Huyard (Jean), doyen de Lirey, 18.
 Innocent X, pape, 83.
 Jacquillat (Edme), marchand, 81.
 Jamin (Claude), procureur général au bailliage de Chaource, 50.
 Jamyn (Jacques), curé de Lantages et de Praslin, 67.
 Janet (Louis), prieur de Saint-Michel de Tonnerre, 51.
 Jazu (Didier), élu en l'élection de Tonnerre et Auxerrois, 11.
 Jean, aumônier de Molesme, 47.
 Jean, abbé de Molesme, 46.
 Jean, abbé de Molesme, 23.
 Jean, doyen de Saint-Vinnemer, 47.
 Jean-Baptiste (reliques de saint), 18.
Jessains (A). Prieuré, 58. Prieur : Peussot.
 Jobert (Germain), sergent royal au bailliage de Sens, 51 ; juge de Saint-Michel de Tonnerre, 52.
 Joinville (Henri, seigneur de), comte de Vaudémont, sénéchal de Champagne, 17.
 Jollois (Edme), vigneron, 33.
 Joterat (Jean), curé de Serrigny, 70.
Junay (Y), 7.
 Junot (Claude), admodiateur du prieuré du Puits d'Orbe, 68.
 La Bouticle (Joachim de), [fondeur de cloches], 51.
 La Faye (Jean de), intendant des deniers patrimoniaux et d'octroi des ville et élection de Tonnerre, 36.
Lagesse (A), 25.
 La Grange (Antoine de), seigneur d'Arquian et de Maligny, 61.
 Laignes (Jean de), 39.
 La Maison (Claudin de), seigneur de Tissey, 72.
 La Maison (Paul de), marchand, 34.
 Lambert, curé de Villon, 47.
 Landelle (Edme-Jean), avocat en Parlement, juge de la prévôté de Chaserey, 43.
Langres (Haute-Marne). Chanoine : Du Moustier. Chapitre, 2, 79. Doyen : Othe. Evêque, 51 ; d'Amboise, de Clermont-Tonnerre, Gautier, Gui, Manassès, Hugues, Zamet. Official, 53, 69, 79.
 Langue (Regnaud dit), 9.
 Languillat (Marie), veuve de Jacques Colombat, 74.
Lantages (A). Curés : Du Moustier, Jamyn.
 La Palu (François de), dit de Varambon, comte de La Roche, seigneur de Villersexel, 19.
 La Roche (Humbert, comte de), seigneur de Lirey et de Villersexel, 19. Cf. Charny, La Palu.
 Lasche (François), marchand, 74.
 Lasnier (Pierre), laboureur, 30 ; receveur de la baronnie de Thorey, 35.
 La Tournelle (Jean de), 39.

Laurent (reliques de saint), 18.
 Laurent (Jean), curé de Ravières, 32.
 Le Bazannier (Michelot), 11.
 Le Chat (Etienne dit), 43.
 Le Court, prieur de Pont-Sainte-Maxence, 83.
 Le Court (Etienne), aumônier du Roi, 27; chantre de Molosme, 20; infirmier et prieur claustral de Molosme, 22, 27; religieux de Molosme, 54; prieur de Bar-sur-Seine, 27, 54.
 Le Huit (Marie), 83.
 Le Lièvre (Bertrand), avocat en Parlement, seigneur de Lamyrault, 71.
 Le Maistre (Louis), conseiller en l'élection et grenier à sel de Tonnerre, 11.
 Lambert (Simon), curé d'Epineuil, 57.
 Le Page (Nicolas), maréchal, 78.
 Le Tellier (Guillaume-Denis), intendant Michel Phelipeaux, 40.
 LETTRES-PEINTES, 17.
 Le Vuyt (Oger), procureur fiscal au comté de Tonnerre, 11.
 Levuyt (Pierre), avocat, marguillier de Saint-Pierre de Tonnerre, 2.
 Lhermitte (Aignan), marchand teinturier à Tonnerre, 36.
 Lignièrès (A), 59, 81. Chapelle Sainte-Vaubourg, 59. Curés : Bonnot, d'Esternay, Charles. Procureur fiscal : Verrolot.
 Ligny-le-Châtel (Y), 60. Curé : Méot.
 Lirey (A). Chapitre, 17 à 19. Doyen, 19; Huyard. Eglise, 17, 19. Trésor, 18. Saint-Suaire, 19. Seigneurs : de Charny, Guerry, de La Roche.
 Louis, duc de Savoie, 19.
 Louis Hutin, roi de France, 83.
 Lyon (Rhône). Archevêque : A., Guichard. Officialité, 69.
 Maçon (Bertrand), prieur de Bar-sur-Seine, 54.
 Madrey (Philippe), vigneron, 9.
 Maligny (Y), 61. Seigneurs : d'Ancienville, de La Grange.
 Manasses, évêque de Langres, 82.
 Mandelot (Jean de), 39.
 Maraye (Jean de), chanoine de Saint-Pierre de Tonnerre, 11.

Marc, pape (relique de saint), 18.
 Marc, évangéliste (reliques de saint), 18.
 Marcault. V. Tonnerre.
 Marchant (Ponce), prêtre, 51.
 Marcheboe (Jean dit), clerc, 76.
 Maréchal (Jean), procureur-fiscal de Commissey, 44.
 Marini (Lappi), lombard, 83.
 Marolles-sous-Lignièrès (A), 26. Prévôt : Clémendot.
 Marone (Guillaume), commis et vice-président de la baronnie de Tonnerre, 74.
 Mathieu (Guillaume), curé de Méli-sey, 27.
 Maulne (Y, commune de Cruzy-le-Châtel), 62. Chapelain et chanoine de la chapelle Notre-Dame : Bertran.
 Meaux (Seine-et-Marne). Officiaux de l'évêque et des archidiacres, 83.
 Melgra (Marie), veuve de Denis Gautier, 79.
 Melioris (Guiot), lombard, 83.
 Mélisey (Y), 27, 30, 46, 63. Curé, 63; Mathieu.
 Mennegault (Abraham et Nicolas), fermiers des dîmes de Thorey, 35.
 Méot (Jean), curé de Ligny-le-Châtel, 60.
 Mergey (Hugues), maître ès-arts, 19.
 Merlin (Jean), 62.
 Merlo (Nicolas de), réfectoier de Molosme, 23.
 Merry (Archambaut de), 9.
 Mertirat (Barbe), femme de Nicolas Berthelin, 13.
 Mertirat (Jacques), vigneron, 13.
 Michelot (Jean), religieux et procureur de Saint-Michel de Tonnerre, 52; prieur de Bar-sur-Seine, 54.
 Michelot (Guillemette et Marie), 80.
 Migart (Etienne), 52.
 Millon (Charles), marchand drapier, 81.
 Miroer (Jean), prévôt de Tonnerre, 52.
 Molesme (Côte-d'Or, canton de Laignes). Abbaye, 2. Abbé : d'Arnouville, Jean. Aumônier : Jean. Chantre : de Circeyo. Prieur : R. Religieux : d'Ancienville, Le Court. Sacristain : d'Ancienville.
 Molosme (Y), 28, 29, 30, 31. Abbaye Saint-Pierre, 20 à 39; abbé, 39;

- Arnault, Aubert, Caillat, de Clermont, de Clermont-Tonnerre, Henry, Jean, Quentin; aumônier, 37; d'Angicourt, Pierron; bailliage, justice, 21, 23, 26, 29; chantre : Le Court, Rose; chantrerie, 20; infirmier : d'Ancienville, Brugniat, Le Court; prévôt et procureur : Etienne; prieur claustral : Le Court; réfectoier : de Merlo; Notaire : Gourey de Villemonté; Vicaire : Pot. Usages, 30. onmoiret (Etienne de), bailli de Tonnerre, 53.
- Morancy (Claude), prieur de Saint-Aignan de Tonnerre, 79.
- Moreau dit Bourbon (Marguerite, veuve de Thibaut), 72.
- Moretmat (François), laboureur, 13.
- Moretmat (Pierre), laboureur, 13.
- Mutelle (Jean), curé-doyen de Notre-Dame de Tonnerre, 79.
- Myde (Etienne), prieur-claustral de Saint-Michel de Tonnerre, 50.
- Nangluse (Fiacre de), curé de Com-missey, 23.
- Neufchasne (bois de) (?), 38.
- Nicey (Avuiz de), 74.
- Nicey (Etienne), abbé de Saint-Michel de Tonnerre, seigneur de Coussegrey, 51, 56, 57, 70, 78.
- Nicey (Jean de), abbé de Saint-Michel de Tonnerre, 56.
- Nicey (Nivard de), chevalier, 74.
- Noire-Fontaine (Nicolas de), religieux de Saint-Michel de Tonnerre, prieur de Bar-sur-Seine, 54.
- Noyers (Charles de), seigneur de Watefale et de Signy-le-Petit, 19.
- Noyon (Oise). Evêque, 51.
- Orléans (Loiret). Evêque : Thierrri. Université, 39.
- Othe, doyen du Chapitre de Langres, 2.
- Paillart (Pierre), lieutenant du bailli de Tonnerre, 52.
- Paisson (Y, commune de Cruzy-le-Châtel), 64.
- Paqueron, femme de Guillemain Dàmète, 7.
- Pardessus (Jean), prieur d'Ancy-le-Serveux, 53.
- Paris. Officialité, 82.
- Pastey (Jean), prieur d'Ancy-le-Serveux, 53.
- Peussot (Denis), prieur de Jessains, 58.
- Phelipeaux (Michel), abbé de Quincy, 40.
- Phelippe (Guilote, veuve de Perret), 54.
- Philippe le Bel, roi de France. 83.
- Picard (Nicolas), marchand tanneur, 9.
- Piéger (Charles), receveur des tailles de l'élection de Tonnerre, 11.
- Pierron (Robert), aumônier de Molosme, 37.
- Pillon (Jean), procureur au comté de Tonnerre, 52.
- Pimelles (Y), 65. Maire : Du Ru.
- Pingat (Georges), 27.
- Poilly-sur-Serein (Y), 38.
- Poitiers (Henri de), évêque de Troyes, 17.
- Poix. V. (Lc Puits).
- Poncin (Ain), 19.
- Pontigny (Y). Abbé : Boucherat.
- Pont-Sainte-Maxence (Oise). Prieur : Le Court.
- Portier (Edme), marchand, 80.
- Pot (Nicolas), vicaire de Molosme, 28.
- Pothières (Côte-d'Or). Abbaye. Prévôt et religieux : de Boucher.
- Pougeoise (Jean), chambrier du chapitre Saint-Pierre de Tonnerre, 1.
- Praslin (A), 67. Bailli : Chauchat. Curés : De Ballatier, Du Moustier, Jamyn.
- Puits (Le) (Côte-d'Or, canton de Laignes). Prieuré, 66.
- Puits-d'Orbe (Le) (Côte-d'Or, canton de Laignes. commune d'Asnières-en-Montagne). Prieuré, 68. Prieur : Grumet.
- Quartier (Pierre), lieutenant en la justice d'Epineuil, 26.
- Quarto (Antoine de), lombard, 83.
- Quentin (Charles), abbé de Molosme, 20.
- Quinceroi (Y), 47.
- Quincy (Y), 47. Abbaye, 40 à 49. Abbé : Phelipeaux. Menses, 40. Prieur : Bailletot. Religieux : Garrault, de Villemonté.
- Quinot (Claude), receveur de la baronnie de Thorey, 35.

R..., prieur de Molesme, 47.
 Raffarin (Pierre), 23.
 Raguiet (Guillaume), abbé de Saint-Michel de Tonnerre, 50.
 Railly (Claude de), femme de Nicolas de Couvignon, dame de Cussangy, 78.
 Ravières (Y), 32, 52. Curés : Bonnot, Laurent.
 Ravigneau (Jacques), lieutenant-général au comté de Tonnerre, 36.
 Reims (Marne). Officiaux, 19.
 Renvoyer (Edmond), prieur de Bar-sur-Seine, 54.
 Robert (Pierre), secrétaire de Nicolas Vallée, 51.
 Roffey (Y), 80.
 Rome. Trésor de Saint-Marc, 18.
 Rose (Etienne), prieur de Bar-sur-Seine, 54.
 Roux d'Ampilly (Jean), 76.
 Roy (Pierre), avocat en Parlement, marguillier de Saint-Pierre de Tonnerre, 2.
 Roze (Edmond), maçon, 13.
 Roze (Etienne), chantre de Molesme, 20.
 Sadon (Pierre), chambrier du chapitre Saint-Pierre de Tonnerre, 1.
 Sagonne (le comte de), 20.
 Saint-Bris (Y), 52.
 Sainte-Vertu (Y), 8.
 Saint-Martin-sur-Armançon (Y), 29, 30, 33.
 Saint-Parres (Payen de), 43.
 Saint-Verain (Nièvre, canton de Saint-Amand-en-Puisaye). Prieur : de Boucher.
 Saint-Vinnemer (Y). Doyen : Jean. Prieur, 69. Prieur, 69 ; d'Arnouville, Gentelles.
 Sarredins (Henrioz), 75.
 Savoie. Duc : Louis, Amédée VIII.
 Savoisy (Côte-d'Or, canton de Laignes). Notaire : Barrey. Seigneur : de Charny.
 Scaramp (Antoine, Barthélemi, Jacques et Mathieu), lombards, 83.
 SCEAUX, 7, 19, 20, 56, 74, 78.
 Sellier ou Sellyer (Jean), verrier à Tonnerre, 11.
 Senen (reliques de saint), 18.
 Sennevoy (Jean de), 39.

Sens (Y). Saint-Pierre-le-Vif ; abbé : Thierry (saint).
 Sergent, chanoine de Villersexel, 19.
 Serrigny (Y), 70, 72. Curé : Jotrat. Eglise, 70.
 Signy-le-Petit (Ardennes) : Seigneur : de Noyers.
 Sorberoy (bois de) (?), 71.
 Soulangy (Y, commune de Tonnerre), 23, 34. Curé : d'Ancienville. Seigneur : Brugniet.
 Spinelli (Jacques), lombard, 83.
 Survanne (A, commune de Chessy). Ruisseau, 42.
 Tanlay ou Hemery (Y), 69.
 Tanson (Alexandre), maître de la léproserie de Tonnerre, 82.
 Thibault (Philibert), 19.
 Thierry (saint), abbé de Saint-Pierre-le-Vif, évêque d'Orléans. Ses reliques, 51.
 Thorey (Y), 35.
 Thuot (Jacques), grenetier au grenier à sel de Tonnerre, 36 ; procureur au bailliage et marguillier de Saint-Pierre de Tonnerre, 2.
 Tissey (Y), 72. Seigneurs : de Clugny, de La Maison.
 Tonnerre (Y), 83. Armançon, 11, 74. Bailliage, baronnie ou comté ; avocat : Coiffart, Levuyt ; bailli, 56 ; de Monmoiret, Du Meix ; commis et vice-président : Marone ; garde du scel : Espingoz, Trovez ; lieutenant : Paillart, Ravigneau ; lieutenant à Epineuil, 6 ; maçon : Germain ; officiers, 26 ; procureur : Pillon, Thuot ; procureur-fiscal : Le Vuyt ; sergent : Veuret ; substitut du procureur-général : Garnier ; sceau, 7, 56.
 Boucherie, 9. Cimetières, 51.
 Comtes, 51. Comtesse, 53. Confrérie Saint-Didier, 72. Doyen : Hugues. Election ; conseiller : Le Maistre ; élu : Canelle, Jazu ; procureur du roi : Fluriot ; receveur des tailles : Piéger.
 Faubourg Notre-Dame-du-Pont, 79.
 Grenier à sel ; conseiller : Le Maistre ; grenetier : Thuot, Hôtel-Dieu ; reli-

gieux, 36. Intendant des deniers patrimoniaux et d'octroi des ville et élection : de La Faye. Lépreux, 13 (v. Maladrerie).

Lieuxdits : Froide-Fontaine, 79 ; Val-Tiercelin, 80 ; les Isles de Grisey, 74 ; Vallis de Lignee, 11 ; Les Aulnis, Les Barraux, Les Bousse-mis, Le Breul, 12 ; Le Reclus, Les Quartiers, La Trippe, 12 ; près Saint-Nicolas, 10 ; Vaulchièvre. Vaul-Thiesselin, Vaulbert, Le Vauldelen-tan, 12 ; Montée du Perron, 11 ; Les Cray, Chamboudon, Guynaude, 12 ; Au dessus du Moulin de Griffon, 12 ; Les Bordes, Mont-Potier, Mont-Cesin, 9 ; Près la Poterne. Devant le Collège, 10 ; Le Fort, 10 ; Dessous le Chastel, Le Vieil-Château, 10, 11 ; Près le Puits Varet, 11 ; le Puits au Royer dit le Puits Varet, 11 ; Champ aux Meseaux, 52 ; Pré des Lépreux, Cortayn, Pont de la Vieille-Prévôté, 76 ; Le Puy de Feste, Le Champ des Brosses, Longue-Eschine, Les Hauviz, Derrière les Grands-Moulins, Le Murger-Pyat. Les Quartiers. Les Voulois, La Longue-Roye, 76 ; Bourberaud, 9 ; Gué des Pierres, 11 ; Vaulcourbe, 11 ; La Roche, 11 ; Peschemeure, 11.

Maison Rouge, 36. Maisons. 1. Maladrerie ou Léproserie, 13, 52, 82 ; jardin, 76 ; maître, 52 ; Tanson. Grange et métairie de Marcault, 13. Marché. 36. Droit de minage. 36. Minimés (couvent des), 80. Moulins, 74 ; Gautier, 74 ; de Grisey, 74. Notaire : de Chastellon.

Notre-Dame, église ; curé-doyen, Borde, Mutelle ; paroisse, 13 ; official, 11. Paroisses, 51. Pâtisiers. 82. prévôté ; garde du scel : de Grève ; prévôt : Miroer ; sceau, 78. Prise de la ville par les Anglais, 51. Remparts, 11 ; Porte Neuve, Porte Réal, Porte Saint-Pierre, 11.

Rues : de Bourberaud, 72 ; Dame Nicole, 10 ; des Forges, 10 ; de la Fosse-Dyonne, 9 ; Grande, 11 ; de l'Hôpital, 11 ; de la Pelleterie, 11 ; du Perron, 11 ; de Rougemont, 11 ;

Saint-Michel, 11 ; Grande rue Saint-Michel, 52 ; des Tanneries, 9.

Rup de la Fosse-Dyonne, 9.

St-Aignan, prieuré, 79 ; prieurs : d'Arnouville, de Caleaux, Morancy ; cure, 2.

Saint-Michel, abbaye, 38, 50 à 78 ; abbé : Abraham, de Dinteville, Etienne, de Nicey, Raguier ; aumônerie, 50 ; aumônier : Bourgeois ; chambrier et pitancier : Gruot ; cellerier : Chaudot ; cimetière, 51 ; cloches, 51 ; église, 51, 61 ; foires, 52, 73 ; fontaine, 51 ; fermier du temporel : Gogois. Jamin. de Troyes ; justice, 52 ; (clerc-greffier de la) : Bomol ; juge : Chapuis, Jobert ; maire : Huguot ; maisons, 75 ; prieur : de Chabannes, Janet, Myde ; religieux : Michelot, de Noire-Fontaine ; reliques, 51 ; ruines de l'abbaye par les Anglais, 51 ; sacristain, 53, Gougoix ; temporel, 50 ; infirmerie, 50 ; infirmier, 75, Coutan.

Saint-Pierre, chapitre, 1 à 16, 80, 82 ; chambrier : Pougeoise, Sadon ; (comptes du), 1 ; chanoines : Barthélemi, de Maraye ; (liste des), 1 ; église, 2 ; marguilliers : Guenyn, Levuyt. Roy, Thuot ; trésorier : Barthélemi ; cimetière, 51 ; paroisse, 51.

Syndic des habitants : Cerveau. Tanneurs, 74. Ursulines (couvent des), 81.

Tonnerre (Guillaume de), clerc, 74.

Tonnerre (Jean de), 11.

Tonnerre (Ogier de), diacre, 11.

Tonnerre (Thiebaudin de), 11.

Trichey (Y), 37. Seigneur : d'Angicourt.

Trovez d'Auxerre (Jean), garde du scel du comté de Tonnerre, 75.

Troyes (A). Conseiller au bailliage : Baillot. Chantre : Colin. Evêque, 19 ; de Poitiers. Official, 19. Prévôté, 19 ; garde du scel : Des Granches.

Troyes (Jean de), écuyer, fermier du temporel de Saint-Michel de Tonnerre, 50.

Turgy (A), 77.

Vachiers (Guillaume), 53.
 Valeret (Philibert), prieur d'Ancy-le-Serveux, 53.
 Vallée (Nicolas), visiteur de la congrégation de Saint-Maur en Bourgogne, 51.
 Vallières (A), 38, 52, 78.
 Varambon. V. La Palu.
 Varet (Sébastien), 11.
 Vaudrey (Marc de), chanoine et archidiacre de Besançon, 19.
 Vaudron (A, commune de Balnot-la-Grange), 41. Curé : Coiffard.
 Vaulmartin (Claude de), 65.
 Vauroicher (Jean), prêtre, 51.
 Veagot (Guillemin), 52.
 Verrollot (Alexandre), procureur-fiscal à Lignièrès, 81.
 Veuret (Didier), sergent au comté de Tonnerre, 52.

Vézannes (Y), 14. Eglise, 14.
 Vézannes (Herbert de), clerc, 14.
 Villemonté (Noël de), religieux de Quincy, 40. Cf. Gourey.
 Villeneuve-le-Roi (Y). Siège royal, 26.
 Villersexel (Haute-Saône). Chanoine : Sergent. Seigneurs : de La Palu, de La Roche.
 Villiers-la-Grange (Y, commune de Grimault), 48.
 Villiers-Vineux (Y), 2, 15.
 Villon (Y), 47. Curé ; Lambert.
 Voisy (Guillaume de), 75.
 Voisy (Milot de), clerc, 75.
 Watefale (?). Seigneur : de Noyers.
 Zamet (Sébastien), évêque de Langres, 20, 54.